

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - MARS 2019

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ La préparation des législatives	2
▶ Diplomatie	4
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	5
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	5
▶ Amnistie, justice, conditions carcérales.....	9
▶ Gouvernance	10
▶ Droits des femmes.....	13
▶ Politique migratoire, traite	14
▶ Santé.....	15
▶ Médias	16
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	16
▶ Trafics de bois de précieux, ressources naturelles, foncier, environnement	16
▶ Coopération, bailleurs de fonds	21
▶ Economie.....	22
▶ Social	22

POLITIQUE

01/03 - « Limogeages en cascade : tsunami dans les ministères », titre *Midi*. « Le changement va être radical au niveau des hauts emplois de l'Etat. A l'allure où vont les choses, aucun ministère, aucune institution, aucun organisme rattaché, aucun établissement public ne sera épargné ». Le dernier conseil des ministres a abrogé la nomination de nombreux secrétaires généraux, directeurs généraux, directeurs centraux et directeurs régionaux. Le président du conseil d'administration de la Jirama, nommé à ce poste par Hery Rajaonarimampianina, a été limogé. Les jours du DG à la tête de la société seraient comptés. Les syndicats ont demandé son renvoi. Au sein de certains départements, les nominations aux hauts emplois font l'objet d'appels à candidature qui précisent le profil recherché et les missions qui attendent les futurs responsables. Un mode de recrutement innovant, sachant que par le passé, fait valoir le quotidien, le critère politique a toujours primé sur le critère de compétence. Mais des opposants à cette méthode évoquent « *une mascarade pour assouvir la soif de vengeance de certains dirigeants qui veulent mener une chasse aux sorcières* ».

23/03 - Vague de limogeages sans précédent dans les hauts emplois de l'Etat, note *L'Express*, qui évoque un « *Mapartheid* ». Dans la plupart des cas, l'abrogation n'est pas assortie de nouvelle nomination, entraînant un vide administratif dangereux. « *Tous les régimes se sont empressés de politiser l'administration après avoir dénoncé vigoureusement cette situation pendant la campagne électorale, déplore le quotidien. On met les gens de confiance dans les commandements de l'armée pour éviter les coups d'État militaires. On change les chefs de la police pour arrêter les personnalités gênantes. On remplace les présidents des différentes cours, les procureurs pour se mettre à l'abri d'une poursuite judiciaire. Et tout le monde sans exception est passé à la trappe quelle que soit sa compétence et ses résultats. (...) Les rares nominations laissent entendre que la compétence n'est pas obligatoirement le critère principal pour être nommé à un poste. (...) À ce rythme, le changement tant prôné risque de finir par un triomphe de la médiocratie.* »

01/03 - Sept candidats à la présidentielle ont déposé à la dernière minute leur compte de campagne auprès de la Commission de contrôle du financement de la vie politique. 21 concurrents ont sciemment bafoué la loi, sans encourir pour autant de sanction légale. Les déposants sont tous de « *petits candidats* » à l'exception de Hery Rajaonarimampianina et du pasteur André Mailhol. Les deux finalistes, Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, ont jusqu'au 8 avril (soit trois mois après la proclamation des résultats du second tour) pour déposer leur compte. « *C'est le rapport public (qui sera rendu d'ici trois mois) qui sera la sanction directe*

de notre Commission. Une fois rendu public, il appartiendra aux électeurs de sanctionner les gens qui n'auront pas su honorer leurs engagements. Par exemple, le 27 mai, on aura une élection législative. Si les candidats à l'élection présidentielle se présentent ou présentent des candidats avec leur parti, il appartient aux citoyens de dire "je ne voterai pas pour eux parce qu'ils n'ont pas joué la transparence ni lutté contre la corruption" », a déclaré le président de la Commission. Certains candidats et des organisations de la société civile ont milité pour que le plafonnement des dépenses de campagne soit aussi inscrit dans la loi. En vain. La Commission souligne que si les candidats ne démontrent pas encore une volonté de transparence et de redevabilité, difficile de croire qu'un plafonnement des dépenses améliorera la situation. « Il faut commencer par imposer la publication des comptes et sanctionner la non-publication et ensuite on passera à l'étape suivante », conclut-elle.

26/03 - Les deux finalistes de la présidentielle ne se sont pas encore conformés à l'obligation de soumettre leurs comptes de campagne au contrôle de la CCFVP alors que la date limite du 8 avril approche, note *Midi*. Après l'expiration du délai, la CCFVP procède à la publication de la liste des candidats ayant déposé leurs comptes de campagne et indique quelles sont les « situations d'irrégularité » mais aucune disposition n'est prévue pour sanctionner les contrevenants. La loi électorale prévoit seulement que « si la Commission constate des éléments constitutifs de blanchiment de capitaux ou de toute autre infraction à caractère financier commis aux fins de financement d'une campagne électorale, elle saisit les juridictions compétentes conformément à la législation prévue à cet effet ». « Quid des irrégularités et illégalités n'ayant pas trait nécessairement au blanchiment de capitaux ? », s'interroge le quotidien, qui constate que des montants faramineux ont été cités pour le financement de la campagne des deux principaux protagonistes, sans avoir été démentis. « En parler maintenant n'est pas incongru, mais dans le monde politique, il y a une sorte de consensus pour ne plus évoquer le problème. »

18/03 - Promesses électorales - Le « Vary Mora » arrive à quai. Plus de 16 500 tonnes de riz importé, « de qualité supérieure avec seulement 20 à 25 % de brisures », sont arrivées à Toamasina. Le président de la République a fait le déplacement pour accueillir la cargaison. Cette importante livraison devrait bénéficier aux populations les plus vulnérables. Pour *Tribune*, « reste à savoir comment la distribution va s'opérer et qui bénéficiera de cette 'arme politique' ». *Midi* note que cette vente de riz à prix bradé pourrait perturber les marchés locaux et nuire aux producteurs nationaux. *L'Express* s'interroge : est-ce l'Etat qui a acheté cette cargaison dont le coût a été officiellement chiffré à 16 millions de dollars (4 000 Ar le kg pour une revente à 1 000 Ar) ou s'agit-il d'un « don » et avec quelle contrepartie ? Pour le quotidien, ce « show politique » est contre-productif. Avec cette même somme, différents travaux ou investissements auraient pu être effectués pour augmenter la production et faire baisser les cours. Madagascar, que Maurice et la COI voudraient convertir en « grenier à riz de l'océan Indien », doit encore importer chaque année plusieurs centaines de milliers de tonnes de cette céréale (570 000 tonnes en 2017).

Le chef de l'Etat a profité de son passage à Toamasina pour confirmer plusieurs réalisations annoncées dans son programme IEM, telles que des logements « *Trano mora* » et des équipements sportifs. « Nous n'attendons pas l'année prochaine pour réaliser la transformation de la plage de Toamasina comme celle de Miami, aux États-Unis, ou encore plus », a-t-il encore lancé. Ainsi, le fameux projet « *Miami Beach* », tant moqué durant la campagne électorale, serait sur le point de se réaliser, tout comme le projet de construction d'une autoroute à quatre voies reliant le port à la RN2, dont les travaux débiteront d'ici un mois et demi. L'annonce la plus audacieuse porte sur la construction d'une autoroute longue de 1 500 km reliant Antsiranana à Toliara. Aucune information n'a filtré sur son financement.

23/03 - Conseil économique, social et culturel : mise en place d'un comité ad hoc. Des organisations de la société civile et des représentants de différents ministères ont assisté à un atelier organisé au siège malgache des Nations unies en vue de la création du Conseil prévu par la Constitution. Un comité ad hoc multipartite va être mis en place.

► La préparation des législatives

06/03 - Le cap des dix millions d'électeurs est (enfin) atteint. 10 154 639 électeurs ont été recensés suite à la révision annuelle de la liste, clôturée le 15 février. La CENI a enregistré 666.599 ajouts et 415.875 retraits (dont de nombreux « *dédoublonnages* »). L'augmentation par rapport à 2018 n'est que de 2,53 %. Les listes seront imprimées et envoyées aux Fokontany pour vérifications. Elle sera définitivement clôturée le 15 mai, moins de deux semaines avant les législatives. La CENI déplore une nouvelle fois que ces opérations laissent les citoyens largement indifférents. Un défaut de sensibilisation et une indifférence qui atteignent aussi les candidats aux législatives qui tardent à déposer leur dossier. A une semaine de la date de clôture, seules trois candidatures ont été enregistrées, au point que le report de la date butoir est envisagé.

Les grands partis rencontreraient des difficultés à sélectionner leurs candidats. Le choix serait en particulier difficile pour les partisans du chef de l'Etat, regroupés dans la plateforme « *Isika rehetra distrika miaraka amin'ny prezida Andry Rajoelina* » (IRD), qui seraient submergés de candidatures opportunistes. En attendant,

des noms commencent à circuler, notamment ceux d'artistes connues ayant interprété la chanson officielle du candidat Rajoelina lors de la présidentielle.

13/03 - Beaucoup moins de candidats aux législatives 2019. A la date de clôture du dépôt des dossiers et selon un comptage non encore totalement définitif, on dénombrait 855 candidatures, dont seulement 15 % de femmes, pour 151 sièges à pourvoir, contre 2 053 en 2013. Sur 431 dossiers, 515 sont étiquetés « *indépendants* ». Sur les 125 partis politiques légalement constitués et reconnus par le ministère de l'intérieur seuls 85 présentent des candidats. Plus surprenant et signe selon *Midi* de la défaillance du système politique, les candidats de la plateforme pro-Rajoelina IRD seraient absents de 13 districts. Pour sa part, la plateforme TIM-K25 ne présenterait des candidats que dans 79 des 119 districts. Quant à la plateforme VTT du président sortant Hery Rajaonarimampianina, elle est quasiment absente. « *Une situation incompréhensible et inquiétante pour la démocratie du pays* », a commenté la CENI au micro de *RFI*. On est donc loin de ce qu'avaient annoncé ces trois plateformes, à savoir présenter chacune un candidat dans chacun des districts. Et ce sont ces plateformes, formées spécialement pour cette élection, qui pourraient expliquer le faible nombre de candidats par rapport à 2013. En effet, plusieurs dizaines de petits partis ont fait le choix de s'associer à celles-ci, et accepté, de fait, de ne pas se présenter. Le scénario délicat de « *zéro candidat* » dans certaines circonscriptions a malgré tout été écarté. Avec au moins un candidat dans chacune des circonscriptions, il y aura donc bien une élection législative partout sur l'île. Autre information qui interpelle : le nombre important d'artistes parmi les candidats, la plupart d'entre eux sous la bannière du TGV. La proposition de reporter la date limite de dépôt des candidatures a été abandonnée mais les candidats ont disposé de 2 jours supplémentaires pour compléter leur dossier.

20/03 - Liste définitive des candidats aux législatives : 803 candidatures retenues et 59 rejetées pour condamnation pénale, défaut de paiement de la contribution aux frais d'impression des bulletins, dossier incomplet et dépôt hors délai. Parmi les candidats, figurent la ministre de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, Lucien Irma Naharimamy, et la ministre de l'éducation nationale, Volahaingo Marie-Thérèse, qui devront démissionner du gouvernement. Une vingtaine d'anciens ministres s'alignent dans la course. La plupart sont d'anciens membres du parti présidentiel HVM qui se présenteront sous l'étiquette « *indépendants* ». Tous les candidats devront procéder à la désignation d'un trésorier de campagne. *News-mada* écrit : « *Cette procédure risque toutefois d'être snobée par certains prétendants à Tsimbazaza comme lors des dernières présidentielles (...) en raison de l'inexistence de sanction liée au non-respect de cette procédure* »

13/03 - Le KMF-CNOE voit d'un mauvais œil l'importance du nombre des candidatures indépendantes et évoque le risque de majorité à géométrie variable à l'Assemblée nationale. Une telle situation s'est produite durant la mandature précédente et a conduit à l'instabilité, rappelle-t-il. Contrairement aux députés issus de partis politiques qui doivent observer un mandat impératif et se soumettre aux directives et à la discipline de leurs partis, les députés indépendants sont des électrons libres, estime le KMF-CNOE. Souvent motivés en fonction de leurs intérêts personnels, ils pourraient verser dans le mercenariat politique. Ce qui favoriserait de nouveau la corruption au sein de l'Assemblée nationale.

15/03 - La société civile se prépare pour les législatives du 28 mai. La plateforme de la société civile Rohy, qui regroupe des dizaines d'organisations, compte à nouveau contribuer au bon déroulement du scrutin, a-t-elle indiqué lors d'une rencontre avec les bailleurs de fonds. Première mission : inciter les Malgaches à aller voter. « *L'observatoire Safidy a déjà sensibilisé les électeurs pour qu'ils s'inscrivent sur les listes électorales* » ou à vérifier si leur nom y figure bien, explique Marie Stella Razanamahefa, responsable technique de l'observatoire électoral « *Safidy* », « *choix* » en français. Appeler les citoyens à aller voter mais avant tout faire comprendre les missions concrètes des députés dont l'image est très négative et qui sont avant tout perçus « *comme des gens qui promettent des choses pour leur circonscription alors que leur première responsabilité c'est de proposer et de voter des lois.* » Lors de la présidentielle de novembre, la plateforme avait déployé plus de 7 000 observateurs nationaux. Elle en prévoit autant pour l'élection législative.

25/03 - L'insécurité grandissante dans certains districts prend de l'ampleur au point de menacer le bon déroulement du scrutin du 27 mai, écrit *L'Express*. L'exemple le plus récent est l'assassinat d'un candidat à la députation dans le district de Tsaratanàna, un drame qui inquiète au plus haut point les autres candidats en lice qui vivent dans la peur.

28/03 - Précampagne : la HCC lance un rappel à l'ordre aux candidats. Face au déploiement prématuré de la campagne publicitaire de certains candidats, la HCC les invite à « *arrêter ce genre de dérive* ». Elle attire aussi l'attention des médias sur leur responsabilité en matière de respect de la législation électorale. Un candidat aspirant à être un législateur « *doit faire preuve, dit-elle, d'une conduite exemplaire en matière de respect de la législation et de la réglementation en vigueur* ».

28/03 - « Vary mora, soupe populaire, pâtes alimentaires. Voilà les ingrédients de la campagne électorale en vue des législatives, écrit L'Express. Les candidats, pour un siège à l'Assemblée nationale n'y vont pas par trente-six chemins. Ils misent sur l'alimentaire pour quérir la voix des électeurs. (...) Une fois de plus, les grands débats seront absents de la campagne. Avec presque deux-tiers des candidats qui sont 'indépendants', donc a priori individualistes, on ne pouvait pas avoir des idées défendant les intérêts collectifs. C'est d'autant plus vrai que plus de deux tiers des députés du mandat précédent se représentent au scrutin du 27 mai. S'ils se font encore élire, on retrouvera bien le même folklore à Tsimbazaza. Tout le monde opte donc pour la formule gagnante lors de la présidentielle, la bonne recette. L'aumône, la charité et la compassion sont les arguments utilisés pour séduire des électeurs affamés, illettrés, démunis, pour qui le meilleur candidat reste celui qui a un grand compte en banque, un cœur grand comme la terre et capable de faire rêver. (...) Les députés eux-mêmes ont oublié qu'ils sont d'abord des législateurs et non des entrepreneurs de travaux publics ou des samaritains. (...) Le niveau des candidats est une des raisons qui explique le faible taux de participation à toutes les élections y compris la présidentielle. Les électeurs attendent un messie. »

► Diplomatie

07/03 - L'arrivée du nouvel ambassadeur américain, Michael Peter Pelletier, laisse présager un renforcement des relations entre les deux pays. Aucun malentendu ne vient désormais compromettre la relation entre les Etats Unis et Andry Rajoelina. Auparavant, les relations entre les deux pays étaient fragiles du fait que l'ex-président de la Transition était perçu par Washington comme un putschiste. « *Son accession au pouvoir par la voie démocratique a purgé son cas* », affirme un observateur. Le soutien public apporté par Andry Rajoelina à l'opposant vénézuélien Juan Guaido, fortement critiqué par une partie de la classe politique malgache, pourrait signifier un alignement de Madagascar sur la position américaine, fait-on observer.

11/03 - Visite d'Etat d'Andry Rajoelina à Maurice. Six ministres et plusieurs dizaines d'opérateurs économiques malgaches ont accompagné le nouveau président, invité d'honneur du 51e anniversaire de l'indépendance de l'île. Pour le chef de l'Etat malgache, la prospère île voisine est « *un modèle de développement* ». « *L'île Maurice sera au côté de Madagascar comme un grand partenaire* », a déclaré pour sa part le président mauricien par intérim. Les deux hommes ont également évoqué le renforcement de leur coopération pour lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et le trafic de drogue. Un trafic « *qui prend de plus en plus d'ampleur avec l'existence d'un réseau mafieux opérant entre les deux îles et l'Afrique du Sud* » a précisé la présidence malgache.

Trois accords de coopération ont été signés dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'entraide judiciaire et de la lutte contre les trafics illicites. Ils promettent aussi de tirer avantage de leurs atouts économiques complémentaires. Andy Rajoelina espère une plus grande entente avec Maurice pour **relancer le tourisme dans la Grande Ile**. Maurice accueille désormais 1,4 million de touristes par an, plus que sa population, alors que Madagascar n'en attire que 300 000. **Le textile** est l'autre secteur-clé où Antananarivo souhaite une forte participation mauricienne. Le président malgache propose ainsi aux industriels mauriciens **80 hectares dans le parc industriel de 800 ha en projet à Moramanga**. Maurice compte, pour sa part, sur une **relance de l'agriculture malgache** et se réjouit que son voisin ait annoncé son ambition « *de redevenir le grenier de l'océan Indien* » pour pouvoir fournir, par exemple, les 50 000 tonnes de maïs dont Maurice a besoin chaque année. Concernant l'implantation de ces usines de textile à Moramanga, Andry Rajoelina a souligné, lors de sa rencontre avec la diaspora malgache au Kenya, qu'il était hors de question de vendre des terres aux étrangers. « *Ces 80 hectares sont réservés mais pas donnés ni vendus et seront régis par la loi sur les zones et entreprises franches. Un parc industriel est une zone franche industrielle, il ne s'agit aucunement d'une zone économique spéciale (ZES)* », confirme Holijaona Raboana, président d'Emergence de Madagascar.

Andry Rajoelina a évoqué le dossier des Iles Eparses avec son homologue : « *Le triomphe de votre combat [pour la restitution de l'archipel des Chagos], nous sert d'exemple de courage et renforce notre volonté à mener le même combat pour la restitution des Iles Eparses à Madagascar* », a-t-il déclaré.

15/03 - Andry Rajoelina s'est entretenu avec Emmanuel Macron à Nairobi en marge de la 4e Assemblée des Nations unies pour l'environnement et de la 3e édition du Sommet One Planet. Il s'agissait de la première rencontre entre les deux chefs d'Etat depuis le retour au pouvoir d'Andry Rajoelina. Au menu de cette rencontre : la sécurité et la protection des côtes malgaches. La question des îles Eparses n'aurait pas été abordée malgré la déclaration tonitruante d'Andry Rajoelina, quelques jours plus tôt, sur sa volonté de s'inspirer de l'exemple de l'archipel des Chagos pour réclamer le retour de ces îles aux Malgaches.

27/03 - Madagascar et le Maroc signent plusieurs accords à l'occasion de la première session de la Commission mixte qui s'est tenue à Marrakech. Les échanges d'experts des deux pays sont fructueux et ce dans de nombreux domaines. Le renforcement des relations se focaliseront désormais sur l'éducation, la santé, la diplomatie, le social, l'urbanisme, la recherche scientifique, la décentralisation et le volet jeunesse et

sports. Le CHU Joseph Ravoahangy Andrianavalona d'Antananarivo va être jumelé avec le CHU Ibn Sina de Rabat. Madagascar ouvrira une ambassade au Maroc. L'Accord portant création de la Commission mixte de coopération entre les deux pays a été signé le 6 avril 2006.

28/03 - Le pape François effectuera un voyage apostolique au Mozambique, à Madagascar et à Maurice, du 4 au 10 septembre. Il est notamment prévu qu'il visite le centre Akamasoa de Père Pedro. Le pape Jean-Paul II s'était rendu à Madagascar en avril 1989. Plus récemment, en janvier 2017, Madagascar a reçu la visite du secrétaire d'État du Saint-Siège, le cardinal Pietro Parolin, pour marquer les 50 ans des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la Grande Île.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

22/03 - La CNIDH a été accréditée et a obtenu le « Statut A » auprès de l'Alliance mondiale des institutions nationales de droits de l'homme (GANHRI¹) dont le siège est à Genève. L'examen en vue de l'accréditation a porté d'une part sur la conformité de la loi de 2014 instituant la CNIDH aux Principes de Paris portant sur le statut des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme d'une part, et d'autre part sur l'indépendance de la commission dans son fonctionnement. La mise en place du Mécanisme national indépendant de prévention de la torture après amendement de la loi de 2014 figure également parmi les facteurs ayant hissé Madagascar au « Statut A ». A noter que pendant plus d'une décennie, Madagascar n'a pas été répertorié dans le classement. De par son mandat de conciliation, la CNIDH a contribué au processus d'apaisement lors des événements survenus avant, pendant et après les présidentielles. Elle mène également des actions relatives à la protection de la liberté d'expression. La CNIDH en 2016 a obtenu le « Statut A » au premier examen, après moins de deux ans d'effectivité.

La CNIDH prévoit pour cette année la création d'antennes régionales si le budget alloué par l'Etat le lui permet. La Commission pourrait ainsi élargir avec plus d'efficacité ses actions dans des zones reculées où des cas de violation grave des droits de l'homme sont le plus souvent recensés.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

Attaques de dahalo

02/03 - Vingt dahalo armés ont incendié douze maisons avant de s'emparer d'un troupeau de bovidés à Fenoarivobe. Tenus en respect, les villageois n'ont opposé aucune résistance. La gendarmerie a engagé une poursuite à moto. Une violente fusillade a éclaté lorsque les deux camps se sont retrouvés face à face. Deux des malfaiteurs ont été blessés mais ils sont toutefois parvenus à prendre la fuite.

06/03 - Des dahalo ont kidnappé quatre mineurs à Maevatanana. L'un d'eux a été torturé à mort, deux autres sont parvenus à s'enfuir. Ils réclament une rançon de 10 millions Ar pour la libération de la 4^e victime, une fillette de 6 ans. Les quatre mineurs sont issus de familles très modestes travaillant dans une carrière d'or. Les enlèvements ont été précédés du pillage du village.

15/03 - Enlevé par 40 dahalo armés à Mampikony, un directeur d'école primaire (EPP) a été libéré suite à une intervention militaire, 13 heures plus tard. La bande a tué un villageois et s'est emparée de 87 zébus.

11/03 - Trois morts dans un accrochage à proximité de Betroka. Une bande de 40 dahalo a affronté de nuit des gendarmes et le fokonolona. Les villageois terrorisés n'ont pu opposer de résistance. Deux d'entre eux ont été abattus. L'anxiété prévaut dans le district depuis une fusillade intense fin janvier, qui coûté la vie à huit jeunes hommes présumés cambrioleurs, lourdement armés. Les braquages à main armée sont devenus monnaie courante, la population lance un appel de détresse au gouvernement.

27/03 - Une bande de dix individus munis de fusils de chasse et d'armes blanches a frappé à Antanetibe Tsiafahy. Les assaillants ont attaqué plusieurs commerces et commis deux viols avant de s'emparer d'importantes sommes d'argent. Ils ont pu prendre la fuite avant que l'alerte soit donnée.

27/03 - Ihosy - Un éleveur a été retenu en otage par 14 dahalo armés qui ont investi deux fokontany dans la commune d'Ambia. La bande a été interceptée par les forces de l'ordre qui ont libéré l'otage et remis les troupeaux à leurs propriétaires.

¹ <https://nhri.ohchr.org/EN/Pages/default.aspx>

28/03 - Une centaine de dahalo ont attaqué le fokontany de Belanto Ikelivaho, district de Betroka. Ils ont échangé des coups de feu avec des éléments de la gendarmerie et des forces armées puis se sont repliés. Cinq dahalo ont été appréhendés lors d'une course-poursuite et placés en garde-à-vue.

26/03 - Les zébus dotés de puces électroniques dès avril. Promis par Andry Rajoelina lors de sa campagne électorale, ce dispositif entre dans le cadre de la lutte contre l'insécurité grandissante liée aux vols de zébus. Munis d'un système de géolocalisation, les zébus dérobés pourront être plus facilement retrouvés par les forces de l'ordre. Un comité de pilotage évaluera l'impact du dispositif sur le rétablissement de la sécurité en zone rurale.

La situation à Tsaratanàna et dans le Nord-Ouest

01/03 - L'insécurité qui règne à Tsaratanàna préoccupe le pouvoir. Une importante délégation dirigée par le premier ministre s'est rendue dans la région Betsiboka pour superviser les actions de sécurisation entreprises. Elle a visité la population de Tanambao, un village situé à 30 km de Tsaratanàna, récemment incendié par les dahalo, pour rencontrer les victimes des derniers actes de kidnapping et leurs familles et recueillir les doléances de la population. Totalement oubliée des régimes successifs, le secteur souffre d'un grave enclavement, écrit *Tribune*. Chefs fokontany, chefs d'arrondissement, maires et autres responsables étatiques versent dans des activités illicites, en connivence avec les dahalo. Des réseaux mafieux règnent en toute impunité impliquant aussi bien les élus que les opérateurs économiques ou encore les forces de l'ordre. Au comptoir d'or de Tsaratanàna, les armes font la loi. Des responsables locaux vont faire l'objet d'ouverture d'enquêtes. Un maire a été placé sous mandat de dépôt pour avoir été de maille avec des dahalo.

07/03 - Un officier supérieur de gendarmerie placé sous mandat de dépôt à Antanimora pour des faits relatifs aux affaires de kidnapping à Tsaratanàna. Le militaire est poursuivi pour enrichissement illicite, association de malfaiteurs et corruption passive. Au cours de l'enquête, il semblerait que l'officier ait été en contact permanent avec des malfaiteurs. D'autres personnes sont encore recherchées dans le cadre de ces affaires. L'Etat ne tolérera aucun complice des dahalo au sein de la gendarmerie et de l'armée, a averti le secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie nationale.

12/03 - Le candidat-député Bonjean Haingotiana Rakotozafy kidnappé à Tsaratanàna par trois hommes armés. La victime, soutenue par la plateforme électorale pro-Rajoelina, est novice en politique. Il est connu comme fonctionnaire régional, nommé à ce poste par l'ancien pouvoir. Le dispositif de sécurité mis en place récemment par le premier ministre a encore été renforcé à Tsaratanàna et ses environs. Les ravisseurs demandent une rançon de 40 millions Ar en échange de la libération du candidat. Un candidat indépendant est soupçonné d'être le commanditaire de l'enlèvement du candidat du parti Mapar. Il a été placé en garde à vue. Les forces de l'ordre seraient également sur les traces d'un réseau dirigé par un certain « *Del Kely* » qui serait impliqué dans l'enlèvement du candidat. Une prime de 20 millions Ar sera remise à toute personne pouvant fournir des informations concernant le chef de bande.

22/03 - Bonjean Haingotiana Rakotozafy kidnappé a été exécuté par ses ravisseurs. Son cadavre, abandonné, a été identifié par la famille. Une partie de la rançon exigée aurait été versée par la famille qui se serait engagée à s'acquitter incessamment du solde. En réponse, les ravisseurs auraient annoncé avoir déjà exécuté l'otage. Le versement du solde de la rançon aurait alors été exigé pour la restitution du corps. Les candidats en lice dans le district pour les législatives demandent aux autorités d'assurer leur sécurité.

La CNIDH a condamné l'assassinat par ses ravisseurs du candidat enlevé le 10 mars et appelle les autorités et les forces de l'ordre à prendre leurs responsabilités.

23/03 - Sept personnes, dont une femme, ont été arrêtées dans le cadre de l'enquête relative à l'enlèvement puis le meurtre de Haingotiana Rakotozafy. Elles ont été déférées au parquet de Mahajanga. Parmi elles se trouve un candidat-député se présentant sous l'étiquette « *indépendant* », présumé commanditaire du kidnapping. Les quatre autres personnes seraient des complices tandis que la femme aurait fourni l'arme aux malfrats. Le motif de ce crime reste incertain. « *Le candidat suspecté d'être le commanditaire du meurtre nie les faits jusqu'à maintenant* », explique la gendarmerie.

18/03 - Kidnappings à Tsaratanàna - Cinq individus abattus. Les hommes de la brigade territoriale d'Andriamena, appuyés par des éléments des FIGN dépêchés depuis la capitale, ont affronté une soixantaine d'individus surveillés pour rapt contre rançon. Une fusillade a éclaté lorsque les deux camps se sont retrouvés nez-à-nez. Cinq des suspects sont tombés sous les balles des forces de gendarmerie. Leurs comparses, dont le chef de bande, sont parvenus à s'enfuir.

19/03 - Un gendarme stagiaire abattu par les dahalo dans le district de Tsaratanàna. Il participait à une opération de poursuite en vue de récupérer des zébus volés. Un dahalo a perdu la vie. Les autres membres de la bande ont pris la fuite.

18/03 - Lutte contre l'insécurité et les kidnappings : 400 militaires issus de différents corps de l'armée envoyés dans le Nord-Ouest, classé zone rurale prioritaire de sécurité numéro Un. Formés spécialement pour cette opération, ils ont été équipés de nouveaux équipements, composés de gilets pare-balle et de casques. Ils sont prêts à accomplir la mission de sécurisation rurale « *dans le respect des droits humains* », selon les explications de leur commandant, le général Maminirina Elie Razafitombo. Des hélicoptères acquis par le gouvernement viendront prochainement en renfort, selon le ministre de la défense, le général Richard Rakotonirina. **Il s'agit aussi pour ce contingent de conduire des activités sanitaires et médicales en faveur des populations de ces zones enclavées et délaissées.** Le contingent aura par ailleurs une mission d'éducation civique et environnementale auprès des populations et lancera des opérations de reboisement. La stratégie appliquée par le pouvoir consiste à diviser les points chauds du pays en zone de sécurité prioritaire. Des éléments vont être dépêchés dans d'autres zones rouges.

22/03 - Affrontements à Sarobaratra et à Andranofasika (district d'Ambato Boeny) : un militaire et six dahalo tués. Quelques jours seulement après leur arrivée dans la région Nord-Ouest, les 400 militaires ont affronté plusieurs groupes de dahalo lourdement armés. Six d'entre eux ont été abattus et une trentaine d'autres capturés. Leurs armes ont été saisies. 222 zébus récupérés ont été remis à la gendarmerie. Un gradé de l'armée a perdu la vie dans un autre accrochage. Trois dahalo blessés ont été pris en charge par le groupe en fuite. La caserne de gendarmerie où sont en garde à vue les dahalo capturés est protégée par une centaine de militaires, dans la crainte de représailles.

Vindictes populaires

01/03 - Les « Kalony de Farafangana Nord », une milice qui a pour tâche de lutter contre l'insécurité, se fait justice elle-même, selon une dépêche d'*Orange.mg*. La population lance un appel de détresse aux autorités. Ces « Kalony » qui se déplacent par bande de 60 à 200 individus, procéderaient à des exécutions sommaires de dahalo captifs mais aussi de personnes suspectées de complicité avec eux.

21/03 - Délestages persistants à Antalaha - Le bureau de la Jirama incendié par des manifestants. Un accrochage a fait deux morts. La cause des décès n'est pas encore établie : selon les uns, ils ont été tués par balle, pour d'autres ils ont trouvé la mort dans des bousculades, informe la gendarmerie nationale. Les proches des victimes affirment que ces personnes ont été « *exécutés à coup de fusil* ». Les forces de l'ordre reconnaissent avoir fait usage d'armes à feu. « *La foule était incontrôlable. Elle a failli mettre le feu à la centrale thermique après avoir incendié le bureau de la Jirama. Nous avons lancé des bombes lacrymogènes, mais cela n'a servi à rien. Il a fallu des tirs en l'air pour la disperser* », indique la gendarmerie. Cette source ajoute qu'il y a eu des « *affrontements* ». Des renforts ont été dépêchés sur place. Les manifestants s'étaient rassemblés devant l'hôtel de ville avant de se diriger vers l'agence de la Jirama où demeure également le directeur. Ils ont exigé sa démission avant d'envahir les locaux, de les saccager et d'y mettre le feu. La population a mis en garde les autorités contre des arrestations liées à cette affaire et réclamé la démission du chef district. Une rumeur, démentie, a annoncé l'arrestation du leader de la manifestation.

La Jirama avait tenté début février d'acheminer de nouveaux groupes par voie terrestre mais la route étant infranchissable, le convoi avait été bloqué. Les groupes sont en cours de réacheminement via le port de Toamasina. Antalaha figure parmi les localités bénéficiaires des 45 centrales hybrides annoncées pour le 2^e semestre.

La CNIDH a condamné la mort de deux manifestants victimes de tirs des forces de l'ordre lors de cette manifestation.

26/03 - Un homme de 24 ans tabassé à mort par les villageois à Ikongo. Les habitants le soupçonnaient d'être l'auteur du meurtre d'une jeune fille dont le cadavre a été découvert dans le village. Les forces de l'ordre ont interpellé deux personnes à l'origine de la vindicte populaire. Une foule s'est alors rassemblée devant le bureau de la police pour réclamer leur libération. Il a fallu l'intervention des autorités traditionnelles du village pour rétablir le calme.

28/03 - Lynchage public de dahalo. Deux des dahalo qui ont attaqué un village sur la commune d'Ambalavao ont été arrêtés par les fokonolona et victimes d'un lynchage en public.

01/03 - Rapt et trafic d'armes - Trois sous-officiers et deux femmes placés en détention provisoire à Tsiafahy. Le responsable supposé de cette bande criminelle a été abattu par la police suite à un délit de fuite.

Il lui avait été demandé de conduire les enquêteurs jusqu'au repère de la bande. D'autres suspects sont recherchés. Des armes de guerre, des grenades et des cartouches ont été saisies.

05/03 - 21 attaques à main armée visant des taxis-brousse ont été dénombrées en 2018, en dépit des mesures de sécurisation mises en place, notamment l'incitation des conducteurs à voyager en convoi et à se faire escorter.

09/03 - Recrudescence de vols de vanille verte. Les professionnels de Sambava déplorent l'inertie du pouvoir. Certaines autorités locales sont accusées de collusion avec des trafiquants et les acheteurs de produits immatures. Les planteurs vivent dans la crainte des incursions de bandes organisées.

17/03 - Le PNUD a remis des moyens d'observation aérienne à visée nocturne, des équipements de télécommunications fixes et mobiles, ainsi que 77 moyens roulants tout terrain aux forces de l'ordre à Betroka. Ces matériels et équipements sont financés par le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix (UNPBF).

09/03 - Huit kidnappings ont été enregistrés ces trois derniers mois dans les périphéries de la capitale, pas moins d'une vingtaine à travers le pays ces cinq derniers mois. La gendarmerie nationale indique qu'environ 197 millions Ar ont été réclamés par les kidnappeurs dans les huit cas cités. L'intervention de la gendarmerie dans ces huit cas a permis d'arrêter huit malfaiteurs dont deux sont tombés sous les balles des forces de l'ordre. Sept autres personnes sont recherchées, parmi lesquelles deux hommes d'origine indienne seraient des commanditaires. Trois sous-officiers accusés de trafics d'armes ont été placés en détention en février.

27/03 - Le présumé commanditaire d'un kidnapping survenu en novembre à Toamasina a été remis en liberté par la chambre d'accusation². Il s'agit de Dina Hajanirina, candidat suppléant à la législative dans le district d'Ifanadiana. Cette décision a provoqué l'incompréhension de l'entourage de l'Indien sexagénaire enlevé et des proches du dossier. « *Voilà...ils étaient huit personnes à être retenues en détention préventive, mais Haja est donc acquitté* », soupire le colonel Théodule Ranaivoson, commandant du groupement de gendarmerie. Une importante personnalité serait intervenue en faveur du prévenu pour lui permettre de se rendre dans la capitale pour vérifier son dossier de candidature déposé à l'organe de vérification et d'enregistrement des candidatures. « *Puisqu'il n'y a pas encore de condamnation définitive au moment du dépôt, son casier judiciaire reste clean* », précise le rapporteur général de la CENI. Et d'ajouter, « *s'il est élu et si la condamnation définitive tombe après le procès, ce sera la HCC qui prendra la décision. Puis la procédure judiciaire à son encontre se poursuivra* ».

28/03 - Rebondissement dans l'affaire liée à la libération du commanditaire présumé de l'enlèvement du patron de Trans Fy, Arman Kamis - Cinq magistrats suspendus à Toamasina. L'un des magistrats sanctionnés a tenu à préciser que « *la décision d'accorder une liberté provisoire a été faite conformément à la loi. Le suspect n'a pas été pris en flagrant délit.* »

30/03 - Démantèlement d'une organisation criminelle se livrant à des enlèvements. Onze individus ont été arrêtés et trois Kalachnikov saisies avec des centaines de cartouches d'arme de guerre. Neuf raptus contre rançon sont inscrits au tableau de chasse des malfaiteurs depuis 2009. L'organisation criminelle a amassé pour plus de six milliards Ar de rançons, dont une partie en devises étrangères.

23/03 - « Toutes les zones où la population souffre des méfaits des bandits seront bientôt quadrillées par les militaires », a déclaré le ministre de la défense, Richard Rakotonirina. Il s'agit, selon lui, d'affirmer la présence des forces de sécurité dans les zones de non-droit pour y rétablir l'autorité de l'État. « *Être aux côtés de la population, la rassurer* », sont, également, les mots d'ordre de cette opération de quadrillage qui a débuté dans le Nord-Ouest. Cette « *sécurité de proximité* », s'accompagnera d'une « *répression plus stricte*. (...) *Il s'agit presque d'une lutte armée contre les bandes organisées qui déstabilisent l'État* », a ajouté le général Rakotonirina. Pour *L'Express*, « *À entendre le ton utilisé par l'officier général, il semble anticiper les éventuelles levées de bouclier de la part des défenseurs des droits de l'homme. (...) De précédentes opérations spéciales ont, en effet, été entachées par des exactions perpétrées par quelques éléments militaires.*

18/03 - Une opération de sécurisation dénommée « épervier » composée de la gendarmerie, de la police nationale et de militaires est mise en place à Antananarivo. Toutes les sorties de la ville sont placées sous surveillance pour prévenir des attaques à main armée et des kidnappings.

² <https://2424.mg/kidnapping-injustice-du-cash/>

27/03 - Un dispositif de sécurité en cours d'élaboration à Toamasina pour lutter contre l'insécurité qui frappe la capitale du Betsimisaraka. Dès début avril des patrouilles de nuit seront effectuées dans les points chauds. Le comité de vigilance sera redynamisé et les membres du comité local de sécurité recevront une formation. Les opérateurs économiques seront appelés à apporter leur concours. Le taux d'insécurité, déjà élevé, aurait explosé depuis le licenciement d'un nombre important de salariés d'une grande entreprise de travaux publics.

21/03 - La politisation de l'insécurité évoquée par le général Richard Ravalomanana, secrétaire d'État à la gendarmerie. « *Nous avons des preuves que des individus créent un climat d'insécurité (...) et ces derniers ne sont pas avec le pouvoir actuel* », affirme-t-il. Le pouvoir redouble d'efforts pour rétablir la sécurité. Il est attendu du gouvernement des résultats concrets. *L'Express* écrit : « *Avec la mise en place de l'opération 'épervier' à Antananarivo, la mise en place d'une coordination entre la police nationale, la gendarmerie et les forces armées, l'envoi de 400 militaires dans le Nord-Ouest, l'annonce de l'arrivée de cinq hélicoptères dans les mois qui viennent, la conférence sur la Réforme du secteur sécurité, ce jour, les efforts menés par le gouvernement sont considérables (...). Réprimer les malfaiteurs semble être l'option choisie en attendant le combat contre le cerveau de l'insécurité qu'est la pauvreté.* »

22/03 - St Augustin (district de Toliara II) - Accrochage musclé entre des éléments de la gendarmerie et une centaine de malfaiteurs lourdement armés venus assaillir un site d'exploitation de concombres de mer. Six morts ont été dénombrés dans les rangs des assaillants. Les bandits ont pu récupérer les corps de leurs acolytes abattus. Également connus sous l'appellation d'holothuries ou trépangs, les concombres de mer sont très appréciés en Chine et à Singapour, de l'océan Indien au Pacifique, en passant par l'Indonésie. Le prix du kilo affiché sur le marché extérieur peut atteindre 100 euros.

► Amnistie, justice, conditions carcérales

14/03 - Sur les 36 personnalités ayant déposé une demande d'amnistie auprès du CFM, 4 ont reçu une réponse favorable : Tantely Andrianarivo, Boniface Zakahely, José Georges Tahaka et Fredo Betsimifira. Tantely Andrianarivo et Fredo Betsimifira ont fait partie de l'équipe de l'ancien président Didier Ratsiraka mis en cause à l'issue de la crise politique de 2002. Ils étaient respectivement premier ministre et ministre de la culture et de la communication. Boniface Zakahely est un ancien député. José Georges Tahaka était conseiller technique du premier ministre Pierrot Rajaonarivelo. Tantely Andrianarivo avait été jugé pour détournements de fonds publics, usurpation de fonction et attentat contre le gouvernement ; il avait été condamné à 12 ans de travaux forcés. José Georges Tahaka a été condamné à plus de 10 ans de travaux forcés pour à peu près les mêmes chefs d'accusation. Ils ont tous deux bénéficié depuis longtemps d'une remise en liberté. Fredo Betsimifira a été condamné à deux ans de prison ferme pour troubles à la propagation et à la réception des fréquences dans les six provinces. Il vivait à l'étranger depuis 2002. Sur les 36 dossiers déposés, 29, dont ceux des 4 personnes amnistiées, font partie des cas non traités par l'organe précédent, le FFM. Les 7 autres ont été reçus par le CFM depuis sa prise de fonction en 2017. L'attribution de cette amnistie en période de préparation des législatives ne serait pas le fruit du hasard : certains des amnistiés seraient candidats aux législatives.

19/03 - Haute Cour de Justice (HCJ) : 14 dossiers brûlants en instance depuis sa mise en place en octobre. Ils concernent de hautes personnalités ayant gravité ou qui gravitent encore dans les hautes sphères de l'Etat. Des dispositions ont été prises pour quatre d'entre eux, deux dossiers ont été transmis à l'Assemblée nationale qui doit se prononcer sur leur recevabilité. Aucune précision n'a pas toutefois été donnée quant à l'identité des personnalités mises en cause mais selon *Tribune* le dernier dossier reçu concernerait l'ancien vice-premier ministre de la Transition, Julien Reboza, pour la vente illégale, début 2014, d'un bien d'Etat, la résidence présidentielle « *villa Elisabeth* ». Trois autres personnes sont déjà placées sous mandat de dépôt à Antanimora dans cette affaire. Les dossiers reçus concerneraient pour la plupart des affaires de corruption, de détournements de deniers publics et de trafics de bois de rose qui impliqueraient les hauts responsables de l'Etat durant leur mandat. Deux plaintes restantes concerneraient des anciens chefs de l'Etat.

27/03 - Pety Rakotoniaina, président du parti Tambahra, ancien député et ancien PDS de Fianarantsoa, de nouveau présenté devant la justice. Il est accusé d'entrave à l'ordre public, d'incitation à la haine du gouvernement et de tentative de coup d'Etat. Membre du mouvement politique « *Hetsika ho Fanorenana Ifo-tony* », il a été arrêté le 16 octobre 2018. Après son audition à la gendarmerie il a été placé sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora. Deux jours avant l'arrestation de Pety Rakotoniaina, Rainidina Liampivoarana, membre d'un mouvement qui revendiquait la mise en place d'un « *Fanjakana Gasy* », un nouvel Etat malgache composé d'Etats autonomes, a été également arrêté alors qu'il se préparait à tenir une conférence de presse. Rainidina a comparu devant la barre avec l'ancien PDS. Il a bénéficié d'une liberté provisoire qui a été refusée à Pety Rakotoniaina. Verdict attendu le 2 avril. « *En quoi militer pour la refondation de Madagascar constitue-t-il une infraction ?* », ont lancé les partisans de Pety Rakotoniaina.

06/03 - Dans son magazine « Demokrasia » le Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED) présente les alternatives à l'emprisonnement³. En référence aux récentes dénonciations des conditions carcérales malgaches par Amnesty international, le Haut conseil explique que les textes existent mais que leur application fait défaut. Il est dans sa mission, rappelle-t-elle, d'alerter le gouvernement et l'opinion publique sur cet aspect du non-respect de l'Etat de droit.

08/03 - A l'occasion de la Journée mondiale du droit des femmes, la CNIDH a réalisé une visite à la maison centrale d'Antanimora afin de constater les conditions de vie des femmes incarcérées. 328 femmes prévenues et seulement 28 femmes condamnées sont incarcérées dans cet établissement. La surpopulation est y est dramatique, cette prison ne devant abriter qu'une centaine de détenues.

14/03 - Amnesty international a lancé une nouvelle pétition sur les conditions carcérales⁴. Des personnes qui n'ont pas été déclarées coupables d'une quelconque infraction meurent dans les prisons en raison des conditions épouvantables : 52 personnes sont ainsi mortes en 2017. Des personnes accusées d'infractions mineures telles que le vol de vanille, dont des enfants, sont contraintes à vivre dans des prisons surpeuplées où l'hygiène est déplorable. Dans la plupart des prisons, il y a davantage de personnes en attente de jugement que de personnes condamnées et les défaillances du système judiciaire peuvent retarder les procès pendant des années. La pétition demande au président Rajoelina d'agir pour améliorer la vie des personnes victimes de ce système judiciaire injuste.

15/03 - Le Comité international de la Croix rouge (CICR) s'investit dans l'amélioration des conditions carcérales. Il a publié en 2018 deux rapports : l'un sur la situation des personnes détenues ayant formé des pourvois en cassation, l'autre sur le système d'octroi de la libération conditionnelle. Des documents « *compilant huit ans de recherche, d'analyse et de démarches du CICR.* » Des initiatives ont également été prises en matière d'amélioration des infrastructures et de l'hygiène. Dix prisons ont été partiellement réhabilitées, avec une augmentation des surfaces de couchage pour 8 849 détenus. 41 344 articles d'hygiène ont été distribués à 16 518 détenus de 22 prisons. La pharmacie centrale du ministère de la justice a été approvisionnée en médicament. Une initiative qui a bénéficié à 22 000 détenus.

26/03 - Prison de haute sécurité : vers la réouverture de Nosy Lava. Conformément au projet du président de la République d'ériger une prison de haute sécurité pour les prisonniers considérés comme de grands criminels à l'image des kidnappeurs, le ministère de la justice envisage la réouverture de la maison de sécurité de Nosy Lava, île située au Nord-Ouest, au large d'Analalava. « *Être envoyés à la prison de Nosy Lava a été jadis le cauchemar de tous les détenus* », a rappelé le ministre de la justice, Jacques Randrianasolo. Le bagne a été définitivement fermé en 2000 suite aux investigations menées par un journaliste malgache, Rivoherizo Andriakoto, sur l'existence de prisonniers de l'autorité coloniale française qui y croupissaient encore. La maison de force avait été créée en 1911. Dans les années 90, le ravitaillement des détenus étant jugé trop coûteux, le chef d'établissement avait décidé de les libérer durant la journée, sauf les criminels jugés dangereux, afin qu'ils puissent trouver par eux-mêmes de quoi se nourrir. « *Cette semi-liberté avait permis à ces derniers de se mêler à la population locale et de faciliter ainsi leur réinsertion sociale* », explique un responsable de l'administration pénitentiaire en retraite. Durant la IIe République, Didier Ratsiraka a gracié la plupart d'entre eux, ce qui a également conduit à la fermeture du bagne. Cependant, bon nombre ont choisi de rester sur l'île en y fondant une famille.

► Gouvernance

01/03 - Le conseil des ministres décide la suspension du recrutement de nouveaux ECD (Employés de courte durée). Une décision qui risque, selon *La Vérité*, de déclencher une tempête dans les bureaux de l'administration. Comme leur nom l'indique, les ECD sont, en principe, des agents appelés à effectuer une mission particulière pendant une durée déterminée. Cependant, pour des raisons de népotisme, ces agents sont devenus, depuis longtemps, une partie intégrante du système administratif et bénéficient de renouvellements indéfinis de leur contrat. L'Inspection générale de l'Etat va auditer tous les organes administratifs afin d'assainir la fonction publique, mettre fin aux sureffectifs et débusquer les fonctionnaires fantômes.

01/03 - La lutte contre la criminalité organisée s'accroît au niveau du Samifin. Ses agents ont été formés par des experts du Conseil des Nations unies pour la sécurité (UNSC), notamment sur la lutte contre le terrorisme et son financement, ainsi que sur la lutte contre la prolifération des armes à feu.

³ <https://www.madagascar-tribune.com/Des-alternatives-a-l-emprisonnement-existent.html>

⁴ <https://www.amnesty.fr/peine-de-mort-et-torture/petitions/personnes-ne-meritent-ces-conditions-de-detention>

01/03 - Texte sur le recouvrement des avoirs illicites : « L'initiative revient à l'Etat », estime le Samifin. Il ne reste plus qu'un mois et Madagascar fera l'objet d'une évaluation sur les risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, alors que le texte sur le recouvrement des avoirs illicites n'a pas été adopté par la législature qui vient de s'achever. Il ne pourra venir en examen qu'après la mise en place de la nouvelle Assemblée, au plus tôt en juillet. « *L'initiative revient à l'Etat, conformément à son engagement vis-à-vis des Nations unies et des instances internationales. Le chef de l'Etat devra faire un choix entre promulguer une ordonnance et attendre les parlementaires* », a fait savoir le Samifin, soulignant l'urgence de la situation. L'évaluation annoncée pour le mois d'avril permettra de déterminer si Madagascar peut passer du « *suivi renforcé* » au « *suivi régulier* ». Madagascar est donc encore sous la menace, même si les risques sont atténués du fait de l'adoption fin décembre de la loi sur le blanchiment.

01/03 - Plusieurs hauts responsables au sein de la Croix Rouge placés sous mandat de dépôt. Ils sont soupçonnés d'être impliqués dans l'affaire du détournement de fonds octroyés par la Croix Rouge norvégienne. Le traitement du dossier avance rapidement au niveau du Bianco et du Pôle anti-corruption (PAC). Le traitement de la première partie du dossier s'est soldé, depuis le mois septembre, par le placement sous mandat de dépôt de plusieurs hauts responsables. Dans le cadre du 2^e volet du dossier, six responsables de la Croix Rouge de Morondava, des fournisseurs et des responsables de projet ont été auditionnés par le PAC. Leur déferrement a conduit au placement sous mandat de dépôt de trois nouvelles personnes.

26/03 - Trois gendarmes placés en détention préventive. Basés à Andranomanelatra/Antsirabe, ils sont soupçonnés de corruption passive, d'arrestation illégale et d'abus de fonction. Deux d'entre eux ont été pris en flagrant délit de corruption par des enquêteurs du Bianco.

02/03 - Nouvelle affaire de détournements sur des marchés publics : l'ancien premier ministre Olivier Mahafaly dans le collimateur du Bianco. Un dossier qui ressemble étrangement à ceux de la conseillère spéciale de l'ancien président de la République sont traités par le Bianco. « *Une affaire Claudine Razaimamonjy bis* », selon *Midi*. La branche territoriale d'Antsiranana du Bianco a été saisie en août 2017 de plusieurs doléances rapportant des faits de suspicion de favoritisme dans l'octroi de marchés pour des communes bénéficiaires des subventions du ministère de l'intérieur. Des marchés qui auraient été attribués sans appel d'offre à une seule entreprise appartenant à l'épouse d'un haut responsable de la primature. L'ancien ministre de l'intérieur et premier ministre ne serait pas étranger à cette nouvelle affaire de favoritisme dans l'utilisation des subventions exceptionnelles. Le dossier pourrait également faire l'objet de saisine auprès de la Haute cour de justice. Cinq maires restent à la disposition de la justice et deux personnes, un haut fonctionnaire de la primature et la gérante de l'entreprise bénéficiaire, ont été placées sous mandat de dépôt. Contacté, Olivier Mahafaly a fait part de son souhait de ne pas s'exprimer sur le dossier. « *Il s'agit d'une affaire en cours, laissons la justice trancher* », a-t-il indiqué. Le Bianco se défend d'un éventuel acharnement contre les barons de l'ancienne administration. L'ancien premier ministre a déjà été éclaboussé par des malversations portant sur des subventions spéciales qui ont conduit en détention provisoire la femme d'affaires Claudine Razaimamonjy en 2017. Une requête relative à ce dossier, formulée en 2018 devant la HCJ, visait celui qui était également ministre de l'intérieur. Avec une décision d'irrecevabilité, en décembre, la commission de requête de l'Assemblée nationale a toutefois épargné l'ancien chef de gouvernement. La procédure de mise en accusation des personnalités justiciables devant la HCJ est, rappelle-t-on, particulièrement complexe et semée d'embûches.

27/03 - Affaire Claudine Razaimamonjy - Deux présumés complices incarcérés. Co-accusés de la femme d'affaire et ex-conseillère de la présidence dans une affaire de détournement de deniers publics remontant à fin 2016, les deux individus ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement ferme à l'issue d'un jugement prononcé par le Pôle anti-corruption en septembre 2018. Absents le jour du jugement, un mandat d'arrêt à l'audience avait été lancé contre les deux fugitifs. Leur cavale a pris fin, ils ont été appréhendés et emprisonnés. Les deux co-accusés sont également impliqués dans quatre autres dossiers de corruption et de détournements de fonds publics en cours d'enquête par le Bianco et qui concernent aussi la propriétaire de l'A&C hôtel. Ils seraient considérés comme « *des prête-noms* », pour « *les sociétés écrans* », de la femme d'affaires, laquelle est toujours incarcérée.

02/03 - De nouvelles mesures sont annoncées afin d'améliorer les services aéroportuaires et lutter contre le harcèlement dont sont trop souvent victimes les passagers en provenance de l'étranger à l'aéroport d'Ivato. Les fouilles systématiques des bagages au débarquement seront supprimées, annonce Joël Andriamandranto, ministre des transports et du tourisme. Un dispositif de vidéo-surveillance sera installé et un kiosque de doléances en cas de tentative de corruption sera mis en place. Le ministère de la sécurité publique a démis le commissaire chef de de la PAF.

04/03 - James Andrianalisoa, directeur général de l'Aviation civile de Madagascar (ACM), frappé d'une interdiction de sortie du territoire (IST). L'ancien conseiller spécial de Hery Rajaonarimampianina, membre

du bureau politique du HVM, pourrait avoir des comptes à rendre dans une affaire concernant Henry Rabary-Njaka, qui a pu faire entrer sans autorisation dans le pays un avion léger de type Cessna en août 2018. C'est durant le mandat de James Andrianalisoa à la tête de l'ACM, en juin 2016, qu'Air Madagascar est sortie de l'Annexe B de l'UE. L'ancien ministre des mines, Henry Rabary-Njaka fait actuellement l'objet d'une autre enquête du Bianco pour la prise de contrôle d'intérêts russes dans la société d'Etat Kraoma.

Le site *2424.mg* écrit : la Kraoma était jusqu'à récemment une société minière appartenant à 100 % à l'Etat. Hasard du calendrier électoral... avec les élections présidentielles qui arrivaient en 2018, sous la présidence des bleus, une société minière russe est apparue comme par magie. Un baron des bleus devait être entendu pour s'expliquer devant le Bianco fin février mais il a par hasard quitté le pays...

08/03 - La décision de limogeage de James Andrianalisoa a été prise en conseil des ministres.

07/03 - Le Pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo débordé par les affaires en cours. La juridiction spécialisée ne parvient pas à mettre en place sa branche de Toamasina, faute de candidatures. L'appel à candidatures du mois de juillet dernier n'a pas été concluant. Un appel à candidatures pour la province de Mahajanga sera incessamment lancé pour que le PAC de cette localité soit opérationnel à partir de cette année.

09/03 - Deux anciens ministres convoqué par la Bianco. Après Henry Rabary-Njaka et Mahafaly Olivier, c'est au tour d'Ulrich Andriantiana et de Lantoniaina Rasoloelison, chargés respectivement des travaux publics et de l'énergie et des hydrocarbures, d'être convoqués « pour enquête ». Il leur serait reproché de ne pas avoir suivi les règles de procédure dans le déblocage du Fonds d'entretien routier (FER). L'affaire remonterait à fin 2018, à l'époque où le président du HVM, Rivo Rakotovo, assurait l'intérim à la présidence de la République. Pour l'heure, on ignore le montant exact des sommes détournées. Les deux ministres seraient accusés d'avoir contracté un « deal » avec les opérateurs pétroliers qui financent l'entretien des routes à travers le paiement d'un taux de prélèvement de 7% sur les prix à la pompe pour les carburants et de 1% sur les lubrifiants.

09/03 - Le ministère de l'enseignement supérieur annonce le renforcement des dispositifs de contrôle des faux diplômes Sur *Facebook*, il suffit de déboursier la modique somme de 300 000 Ar [75 euros] pour obtenir le diplôme du baccalauréat. La vente de faux diplômes se généralise sur les réseaux sociaux et les universités publiques seraient les premières impliquées dans ces trafics.

16/03 - Les investigations sur l'incendie des documents du concours d'entrée à l'ENMG mettent en cause la garde des sceaux au moment des faits, Elise Alexandrine Rasolo, et le directeur de l'établissement. Les résultats de l'enquête du Bianco ont été transférés au Pôle anti-corruption. Seul l'ancien surveillant général de l'ENMG s'est présenté à l'instruction. Comme le veut la Constitution, l'ancienne ministre n'est en effet responsable « des crimes ou délits » liés à l'exercice de sa fonction que devant la Haute cour de Justice (HCJ). En tant que magistrat, l'ancien directeur général de l'ENMG ne peut être soumis à l'instruction que sous réserve d'une procédure particulière. L'affaire remonte au 8 mars 2018. Des documents ayant servi au concours d'entrée, dont des feuilles de copies, ont été incendiés alors qu'ils avaient été mis sous scellés pour servir d'éléments de preuve dans le cadre d'une enquête, déjà menée par le Bianco, sur des soupçons de malversations et de corruption autour du concours d'entrée. Ces faits ont conduit à la suspension du processus du concours. Un concours qui aura finalement été annulé le 2 novembre par Noro Vololona Harimisa, alors titulaire du ministère de la justice au sein du gouvernement formé en juin 2018.

La Gazette ajoute que dans quelques mois Elise Rasolo Alexandrine sera également entendue dans le cadre de l'affaire de l'ex-conseiller de la présidence, le franco-algérien Houcine Arfa, qui l'accuse d'avoir exigé et perçu une forte somme d'argent. On ignore si l'ancienne ministre sera traduite devant le tribunal correctionnel ou devant la HCJ, mais dans tous les cas elle devra répondre de ses actes devant la justice française saisie d'une plainte, estime le quotidien, qui conclut : « son passage au ministère de la justice aura été aussi catastrophique que celui de Charles Andriamizeza qui avait couvert l'évasion de Claudine Razaimonjy ».

19/03 - 200 militaires recrutés depuis plusieurs mois pour des missions de lutte contre les dahalo dans plusieurs régions ont été révoqués. Il leur est reproché d'avoir produit de fausses attestations à l'appui de leur dossier d'engagement. Des falsifications et des anomalies apparues lors de contre-visites. Les intéressés ont fait part de leur mécontentement à la présidence de la République. Les forces armées ont fait savoir que ces révocations entrent dans le cadre des opérations de remise en ordre engagée dans l'ensemble des services de l'Etat.

26/03 - Des affaires de faux et usage de faux par 87 militaires éclaboussent de hauts responsables au sein de l'armée. « Tous ceux qui sont concernés de près ou de loin par cette affaire seront entendus », affirme le ministre de la défense. Pour faire face à l'insécurité grandissante, le conseil des ministres a accordé au 2e semestre 2017 le réengagement d'un millier de militaires. Après vérification, 87 dossiers ont présenté des

anomalies. « Certains n'ont jamais accompli le service légal de 24 mois, d'autres ont réussi à falsifier la signature du chef d'État-major général et son cachet, il y a ceux qui ont falsifié leur copie d'état-civil pour réduire leur âge », explique l'adjoint du chef d'État-major. Au-delà des enquêtes menées auprès des concernés, les responsabilités sont passées au crible à chaque niveau. Chaque année, l'armée malgache recrute 600 à 800 jeunes pour le service national. Après 24 mois de service, ils attendent la décision de rengagement qui n'est pas systématique. La concurrence est rude. Certains observateurs remarquent que le système actuel favorise l'insécurité. L'armée apprend à des jeunes le maniement d'armes pendant 24 mois puis ils se retrouvent au chômage et grâce aux techniques acquises, ils versent dans le crime.

19/03 - Ministère de la communication : lancement du projet « Tagnamaro », un projet d'entraide qui vise à renforcer les réflexes citoyens⁵. Tous les troisièmes samedis du mois, les associations, ONG, chancelleries étrangères, le secteur public, les entreprises privées ou encore les institutions, se donneront rendez-vous dans une localité afin de réaliser des actions simples mais efficaces, telles que la réfection de routes, l'assainissement de places de marché, la réhabilitation d'écoles et/ou d'hôpitaux. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé dans toutes les régions.

20/03 - Loi de finances rectificative : préparation sous le signe de la démarche participative. Le ministère de l'économie et des finances multiplie les réunions avec différentes entités publiques ou privées. Pour la première fois, des représentants de la société civile ont été invités à formuler des recommandations quant à l'élaboration du budget et à donner leur point de vue sur certains indicateurs. Selon le ministère, cette démarche a pour objectif de renforcer la transparence budgétaire réclamée de longue date par la société civile qui reprochait au gouvernement de ne pas divulguer ses projets de budget avant transmission tardive aux députés, lesquels les adoptent généralement sans débat et sans amendement. Les organisations de la société civile estiment nécessaire le renforcement des investissements sociaux et revendiquent des plateformes d'échanges sur les investissements de l'Etat entre la société civile, les ministères sectoriels et le ministère de l'économie et des finances, dans un souci de transparence sur l'emploi des ressources publiques.

21/03 - Lutte contre la corruption - Le standard de service bientôt opérationnel dans les administrations. Un comité est créé au sein de la primature pour mettre en œuvre ce projet. L'objectif est de fixer des normes standard d'organisation permettant de limiter l'opportunité de corruption et d'instaurer la culture de transparence dans les administrations. « La règle de transparence sera portée à la connaissance des usagers qui devront être au courant du montant du droit à payer, du délai de traitement des dossiers », indique la ministre de la communication, Lalatiana Rakotondrazafy.

24/03 - Le poids de la corruption bloque l'indépendance financière de Madagascar. « 10 % PIB de Madagascar, environ 3 milliards de dollars, sont déviés dans le trafic, la corruption et le transfert de fonds à l'étranger », a déclaré un économiste du Comesa, Johny Jean-Georges Nirina Raharindranto.

► Droits des femmes

05/03 - « Un concours de lessive pour la journée des femmes fait des vagues », titre RFI. A l'occasion de la journée du 8 mars, la commune d'Antananarivo a organisé un concours de lessive. Si l'initiative a été applaudie par les concurrentes, elle a provoqué un tollé sur la Toile, avec des internautes qualifiant la compétition de « machiste et rétrograde ». Dans la capitale, elles sont quelques milliers de lessiveuses à laver une centaine de pièces par jour pour un salaire d'environ 1,60 euro.

14/03 - Création d'un réseau national de dépénalisation de l'avortement. 35 participants, hommes et femmes, venant des toutes les régions, ont pris part à un atelier de mise en place qui s'est conclu par la signature d'une charte. « Essentiellement des moins de trente ans, acteurs pro-choix engagés et motivés dans la cause du droit de la femme », indique Kemba Ranavela, co-présidente de Nifin'akanga, un mouvement pour la dépénalisation de l'avortement. « Les textes ont été endurcis en ce qui concerne l'interruption thérapeutique de grossesse où la grossesse représente un risque fatal pour la mère. Or, en cas de viol ou d'inceste par exemple, la femme est considérée comme doublement victime puisqu'elle ne peut être ni aidée ni assistée. C'est dans ce sens que nous comptons faire des plaidoyers afin de faire pression sur la dépénalisation de l'avortement. Dans l'optique de favoriser le droit à la vie pour les femmes et essentiellement le droit au choix », indique Mbolatiana Raveloarimisa, militante des droits humains. Le ministère de la santé estime que 75 000 avortements ont été pratiqués à Madagascar en 2017. Les complications d'avortement non sécurisé constituent la deuxième cause de décès maternel. La loi relative à la planification familiale contenant des articles sur l'avortement thérapeutique n'a pas été adoptée par le Sénat. L'interruption volontaire de grossesse, incorporée dans cette loi, est sujette à controverses.

⁵ <https://www.lexpressmada.com/19/03/2019/responsabilite-citoyenne-une-journee-de-mobilisation-sociale-a-institutionnaliser/>

16/03 - IVG : un sujet tabou avec de graves répercussions. L'ONG Marie Stopes International, dans une étude de 2018, révèle qu'un tiers des femmes ont déjà eu un avortement spontané ou provoqué. L'IVG est plus fréquente chez les femmes de la tranche d'âge 40 à 49 ans. Ce problème touche aussi 14,4 % des adolescentes de 15 à 19 ans. La présidente de l'Association « *Vehivavy 08 mars* » de Morondava, Irma Rakotomalala, a rappelé qu'une femme sur cinq meurt des suites de l'IVG, en raison des conditions désastreuses dans lesquelles est trop souvent pratiqué l'acte⁶.

26/03 - Violences sexuelles sur mineures en hausse dans la capitale. Les statistiques 2018 du Centre Vonjy du CHU de Befelatanana ont enregistré 729 cas, chiffre en hausse chaque année depuis 2010. 177 cas de viol sur mineures de 15 à 18 ans ont été répertoriés, 157 sur des mineures âgées de 5 à 14 ans. Trois des 157 cas de viols sur mineurs de 5 à 14 ans étaient de sexe masculin. Les auteurs de ces abus sexuels sont des personnes inconnues, des camarades et petits amis, des personnes proches de la famille comme les pères, oncles, maris ou encore les beaux-pères. De nombreux cas ne sont pas signalés auprès des centres de prises en charge, la population étant accoutumée à la survenue de ce type de violence.

► Politique migratoire, traite

02/03 - Faute d'avoir défini une politique migratoire, Madagascar risque de subir la politique migratoire des autres pays, estime le représentant de l'OIM, Daniel Silva y Poveda, pour qui la Grande île, qu'elle le veuille ou non, « *fait partie du système monde* ». Tout Etat a intérêt à « *gérer les migrations pour qu'elles puissent correspondre aux besoins du pays et pour qu'il puisse en tirer profit* ». Le but est « *d'éviter de subir les migrations* ». Pour ce faire, des cadres normatifs solides sont nécessaires. La gestion des migrations requiert par ailleurs, « *une démarche proactive en vue d'assurer que le contrôle des migrations et de la mobilité humaine se fassent en bon ordre, de manière ordonnée et régulière* », poursuit-il. Depuis son implantation à Madagascar, l'OIM travaille tout particulièrement sur la lutte contre la traite des personnes, le contrôle des frontières, les migrations de travail, la mobilisation de la diaspora malgache et la mobilité interne.

07/03 - Le représentant de l'OIM, Daniel Silva y Poveda, œuvre en faveur de l'engagement de la diaspora au développement de Madagascar. Il s'agit selon lui d'une diaspora « *qualifiée, bien intégrée, qui réussit socioéconomiquement* ». C'est un potentiel qu'il faudrait valoriser mais sa volonté d'investir est contre-carrée par une perception négative de l'environnement : insécurité des investissements, insécurité juridique, lenteur et la lourdeur des procédures. Le renvoi de fonds formel que l'on appelle communément « *remittance* » reste « *minime* », selon ses explications. De surcroît, les opportunités nationales sont insuffisantes. En conséquence, non seulement Madagascar « *perd* » une partie de son capital humain à l'étranger, mais surtout il doit payer d'autres expatriés pour amorcer son développement. L'OIM entend travailler avec les autorités sur des politiques publiques de mobilisation de la diaspora pour qu'elle revienne afin de faire profiter le pays de l'expérience acquise à l'étranger. Pour mémoire, l'OIM avait réalisé en 2016 une étude sur la diaspora malgache en France qui mettait l'accent sur la qualité de son intégration et son niveau d'étude.

07/03 - Trafic d'êtres humains vers la Chine : une femme malgache se « négocie » 140 millions Ar. Impliqués dans une affaire de trafic d'êtres humains, trois femmes malgaches et deux ressortissants chinois ont été déférés au parquet. Ces femmes auraient dû être vendues en Chine. Huit personnes ont été surprises par la police en pleine cérémonie de mariage civil pour deux couples mixtes. Les quatre autres individus sont une femme en instance de départ et trois femmes soupçonnées de complicité. L'enquête a révélé que ces mariages ne seraient qu'un prétexte pour permettre aux nouvelles mariées de s'envoler vers la Chine. « *Ce genre de trafic d'être humain peut prendre une ampleur inimaginable et peut toucher le fin fond de la brousse comme le centre-ville* », note *Tribune*.

13/03 - Des femmes malgaches qui travaillent comme domestiques dans les pays arabes lancent un appel de détresse à l'Etat pour qu'il prenne des décisions fermes par rapport à leur situation, indique une dépêche d'*Orange.mg*. Bon nombre de ces femmes subiraient des violences, voire même des tortures quotidiennes de la part de leurs employeurs.

20/03 - Andry Rajoelina déclare vouloir venir en aide aux employées de maison malgaches au Koweït. C'est dans une conversation vidéo via *Facebook*⁷ avec les travailleuses malgaches en détresse au Koweït qu'Andry Rajoelina a annoncé les dispositions qu'il compte prendre à leur égard. Après plusieurs minutes d'échanges pour s'enquérir de la situation de ces 58 femmes, le président a annoncé qu'il fera le nécessaire

⁶ <https://2424.mg/ivg-un-sujet-tabou-avec-de-graves-repercussions-a-madagascar/>

⁷ <https://www.facebook.com/SE.AndryRajoelina/videos/2262038790678256/UzpfSTEwMDAvOTg1Njc5ODM5NzoxNTMwMjY-wODU3MDI2MTC/>

pour les rapatrier au pays au plus vite. « *J'enverrai quelqu'un au Koweït d'ici peu pour constater de visu de votre situation et pour vous faire rentrer au pays* », a-t-il déclaré. Ces travailleuses se trouvent depuis plusieurs mois dans une situation très difficile, victimes de la maltraitance de leurs employeurs. Elles ont quitté leur lieu de travail pour trouver refuge dans un appartement, voire dans les locaux d'une ambassade d'un pays africain. « *Certaines d'entre nous ont pris la fuite et se sont rendues directement à la police où elles se trouvent actuellement parce qu'elles n'ont aucun papier d'identité* », explique leur représentante qui précise que les agences qui les ont envoyées dans ce pays se désintéressent de leur sort.

L'envoi illicite de travailleurs malgaches à l'étranger est inacceptable et ne devrait pas se produire de nouveau, a indiqué la ministre du travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales. Des mesures seront prises à l'encontre des agences de placement, a-t-elle poursuivi. Des employées expatriées qui ne rencontrent pas de difficulté avec leur employeur souhaitent pouvoir conserver leur emploi mais réclament la création d'une représentation diplomatique au Koweït pour assurer leur protection.

25/03 - Une forte délégation pour rapatrier les travailleuses malgaches en détresse au Koweït. Cette mission, dont l'envoi est annoncé par le chef de l'Etat sur sa page *Facebook*, est composée de représentants de la présidence, de la primature, du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'emploi et de la loi sociale.

27/03 - 82 travailleuses malgaches en attente de leur rapatriement. Elles résident actuellement au sein du Expatriate Manpower Lodging Center qui est sous la tutelle de l'Autorité publique pour les travailleurs, à Jeleeb. Leur nombre a augmenté ces derniers jours, passant de 58 à 82. Ces femmes ont toutes rencontré des problèmes avec leurs employeurs, certaines ont été violées, d'autres n'ont pas reçu leurs salaires, d'autres ont été victimes de maltraitements et de sévices, souffrent de dépression et certaines sont tombées enceintes. N'ayant pas encore obtenu la restitution de leurs papiers, 40 femmes ne peuvent encore rentrer au pays.

21/03 - « Travail à l'étranger : des accords bilatéraux avec les pays arabes en gestation », titre *Les Nouvelles*. Suspendues depuis 2013, ces expatriations pourraient reprendre d'ici peu. Le Liban, le Koweït et l'Arabie Saoudite, considérés comme pays à risque, ont manifesté leur intérêt à collaborer à travers la conclusion d'accords bilatéraux en cours de finalisation qui permettraient notamment de mettre fin aux envois clandestins de travailleurs à l'étranger et de garantir aux expatriés légaux des conditions décentes.

30/03 - Des immigrants climatiques envahissent en masse la région Boeny. Ils mettent en péril ses ressources forestières, y compris celles du parc national d'Ankarafantsika. Des défrichements massifs sont effectués. « *Des gens qui viennent du Sud se déplacent en grande masse dans cette région pour cultiver du maïs ou du manioc. Les superficies défrichées augmentent chaque année car les sols défrichés ne sont fertiles que deux ou trois années. Ils changent de lieu, tout le temps* », explique Mamisoa Rajaofera, président de la société civile Komanga. Le district d'Ambato Boeny, reconnu pour ses terrains très productifs, est le plus touché par cette perte importante de ressources forestières. L'arrivée de ces immigrants a, en outre, diminué la coopération du gestionnaire du parc d'Ankarafantsika et de la population locale pour la préservation de la biodiversité. « *Ces immigrants menacent de détruire les cultures de la population locale lorsque ces derniers font appel aux forces de l'ordre* », ajoute Mamisoa Rajaofera. Cette immigration climatique a pris de l'ampleur en 2013, suite à plusieurs opportunités économiques qui sont apparues, comme l'exportation de maïs aux Comores. Un bus de 90 places arrive à Anjily trois fois par semaine pour transporter des paysans depuis la région de l'Androy, frappée par la sécheresse. Plusieurs arrestations, dont une arrestation massive de 75 immigrants, ont été effectuées dans le but de limiter la destruction des ressources forestières.

► Santé

14/03 - Rougeole - Selon le ministère de la santé, entre le 4 octobre 2018 et le 4 mars 2019, 98 415 cas de rougeole ont été dénombrés, dont 1 141 mortels. « *On ne meurt pas du virus de la rougeole, mais de ses complications respiratoires ou neurologiques* », souligne un spécialiste. Les besoins de financement pour la campagne de vaccination ont été estimés à 11 millions de dollars depuis la déclaration officielle de l'épidémie. L'OMS recherche encore 800 000 dollars⁸. La tendance est à la diminution de nouveaux cas. La prochaine phase de la campagne de vaccination se tiendra fin mars-début avril au niveau de 67 districts.

06/03 - Vaccination contre la rougeole - Une convention de coopération entre le ministère de la Santé et l'Unicef a été signée pour la dotation de 500 réfrigérateurs solaires qui assureront le stockage des vaccins au niveau de 500 formations sanitaires sur les 2 660 centres de santé de base opérationnels dans toute l'île. Seuls 30 % des centres de santé de base fonctionnent avec des réfrigérateurs solaires.

⁸ Cf. reportage du Monde - https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/02/28/a-madagascar-la-rougeole-a-fait-pres-de-1-000-morts-depuis-octobre-2018_5429602_3212.html

01/03 - Depuis le début de la saison pesteuse, au mois d'août, 31 décès ont été enregistrés et 105 cas recensés. 91 personnes ont contracté la peste bubonique. 19 de ces malades ont succombé. Sur les 14 personnes ayant contracté la peste pulmonaire, 12 ont trouvé la mort.

01/03 - 22,5 millions de personnes (92 % de la population) sont susceptibles d'être contaminées par la bilharziose. 107 des 114 districts sont concernés. Un projet de lutte contre cette maladie a été lancé par le ministère de la santé en collaboration avec l'université d'Antananarivo et se prolongera jusqu'en 2021.

14/03 - Baisse du taux d'accouchement dans des centres de santé. Une situation qui met en péril les années d'efforts pour réduire la mortalité maternelle et infantile. D'après les résultats de l'enquête de suivi des ODD, ce taux, qui se situait à 38 % en 2012-2013, est tombé à 30,5 % en 2017 et à 25 % fin 2018. « Cette évolution est fortement inquiétante d'autant que Madagascar enregistre, depuis une décennie, le ratio mortalité maternelle le plus élevé, avec 478 sur 100.000 naissances vivantes », a alerté le Dr Sylvain Andrianomenjanahary Razafy, coordonnateur national du projet Santé de la reproduction, mené conjointement par le ministère de la santé et l'UNFPA. Des actions urgentes devront ainsi être menées en vue de redresser la situation.

► Médias

18/03 - Le groupe de médias Ma-TV a été l'un des plus neutres politiquement lors du processus électoral des présidentielles, selon l'étude réalisée par le volet Monitoring de médias du projet PEV Madagascar (Projet d'appui à la prévention et à la gestion de conflits et violences potentiels liés aux élections à Madagascar) financé par l'UE⁹

21/03 - Une réforme du code de la communication médiatisée en gestation. La suspension de la délivrance de nouvelles licences d'exploitation de radio et de TV et de l'extension de licences existantes est maintenue temporairement, annonce la ministre de la communication, Lalatiana Rakotondrazafy. Le statu quo décrété en 2010, durant la Transition, se prolongera jusqu'à l'adoption d'une nouvelle législation en la matière, après le scrutin législatif du mois de mai. L'objectif serait d'assainir et de mettre à jour la situation administrative de toutes les stations audiovisuelles. En attendant, les stations qui ne sont pas en conformité avec la loi doivent régulariser leur situation. Le ministère prépare une réforme du code de la communication médiatisée. Cette réforme fait partie des priorités de Lalatiana Rakotondrazafy, fervente militante de la liberté d'expression. La ministre révèle qu'elle fera appel aux patrons de presse, aux journalistes, aux professionnels des médias et aux acteurs de la communication pour débattre de l'élaboration du projet de loi. Pour mémoire, Lalatiana Rakotondrazafy était parmi les journalistes du « *Mouvement pour la liberté d'expression* » (MLE) ayant milité contre l'adoption du code de la communication actuel que les professionnels ont toujours qualifié de « *liberticide* ».

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Trafics de bois de précieux, ressources naturelles, foncier, environnement

30/03 - Sécurité maritime et lutte contre le trafics - L'insuffisance de moyens limite les actions. Depuis l'opérationnalisation du Centre de fusion d'informations maritime (CFIM) en 2016, « *plusieurs navires irréguliers qui ont des activités de pêches illégales, des bateaux transportant des armes, de la drogue, du bois de rose, [qui se livrent] au trafic d'êtres humains et à la migration par voie maritime ont été appréhendés grâce au fonctionnement des systèmes de localisation* », rapporte le capitaine Randrianantenaina, directeur général. Cependant, l'amélioration de la sécurité maritime nécessite de nouveaux moyens. Des lacunes sont encore observées. Le Centre de surveillance de pêche ne dispose par exemple que de deux bateaux patrouilleurs pour surveiller les eaux territoriales. Un centre de veille devra être créé au sein du ministère de la défense. Il devra disposer de bases de données complètes permettant de résister aux actes de banditisme par voie maritime, explique le ministre Richard Rakotonirina.

⁹ <http://www.eces.eu/fr/posts/pev-madagascar>
<https://www.pevmadagascar.eu/uploads/Etude%20du%20ph%C3%A9nom%C3%A8ne%20de%20violence%20C3%A9lectorale%20C3%A0%20Madagascar%20-%20Pr%C3%A9sidentielle%202018.pdf>

08/03 - « Des ressortissants chinois, toutes filières confondues, dans le collimateur des forces de l'ordre. Traite de personnes à travers notamment le trafic des jeunes femmes malgaches en Chine, trafic de drogue dure, exportation illicite et détention illégale des ressources naturelles malgaches figurent parmi leurs chefs d'inculpation. Mais visiblement, il n'y a pas que cela », écrit *Tribune*. Deux d'entre eux sont principalement impliqués dans une affaire de vente, voire de prostitution, de femmes malgaches en Chine. Si depuis quelques années, les Africains s'étaient spécialisés dans le trafic de drogue, notamment dans la capitale, on constate que des asiatiques s'y mettent également. Les ressortissants chinois sont également fréquemment impliqués dans les trafics de bois précieux, de ressources minières et halieutiques et d'espèces protégées. Ces bandes organisées de différentes nationalités, mais surtout asiatiques, ont leurs complices sur le sol malgache, à tous les niveaux. Pour *Tribune*, « le laxisme en matière de contrôle de l'entrée et de la sortie du territoire, l'ampleur qu'a prise ces dernières années la corruption ainsi que la politisation de tous les secteurs d'activités sont en grande partie à l'origine de cette situation »

04/03 – Trafics de bois de rose : l'opérateur économique Jean Eddy Maminirina, actuellement placé sous mandat de dépôt à la maison de force de Tsiafahy, dénonce un membre de l'actuel gouvernement.

Le nom de ce ministre a été cité dans la déposition du prévenu, selon des sources concordantes. Jean Eddy Maminirina, trafiquant réputé intouchable, a été intercepté de manière spectaculaire par des éléments cagoulés de l'unité d'intervention rapide sur le parking d'un centre commercial le 12 février. Ce coup de filet faisait suite à un mandat d'arrêt émis par le Bianco avec une interdiction de sortie du territoire. Cela ne l'avait pas empêché de s'envoler vers la Thaïlande, la Chine et Dubai.

15/03 - Jean Eddy Maminirina interrogé par la Chaine spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose

Après audition, il a été reconduit à la maison de force de Tsiafahy. Une demande de remise en liberté provisoire a été rejetée. La date de son procès n'a pas été communiquée. Une supplique de transfert en raison de sa vulnérabilité et d'une grave maladie dont souffre l'opérateur serait restée sans réponse. La défense affirme que son client est victime d'acharnement, plusieurs opérateurs ayant bénéficié d'agrément de coupe, de transport et d'exportation de bois de rose à l'époque de la Transition.

20/03 - Trafics de bois précieux : l'AVG demande des poursuites contre d'anciens parlementaires qui se portent à nouveau candidats. Ils seraient une vingtaine à avoir échappé aux poursuites durant leur mandat. L'ONG estime que le moment est opportun pour procéder à leur interrogatoire, sachant qu'un certain nombre d'entre eux se sont portés candidats aux prochaines législatives. N'étant plus protégés par leur immunité parlementaire, les poursuites s'en trouveraient allégées. Il y a donc une opportunité à saisir. L'expérience montre en effet qu'il est quasiment impossible de faire lever l'immunité parlementaire d'un élu en fonction par le bureau permanent de l'Assemblée. L'AVG menace de publier la liste des parlementaires incriminés, avec divulgation des preuves de leur implication dans des trafics, afin qu'ils ne puissent pas postuler à nouveau.

01/03 - Filière or : la chasse aux exportateurs illicites est ouverte. L'assainissement et le redressement de la filière passeront par l'application de sanctions fermes à l'encontre des trafiquants ainsi que la révision du cadre législatif régissant ce secteur porteur. Les premières décisions prises portent sur la confiscation des marchandises et le doublement des amendes pour tout exportateur illicite appréhendé. « *Des modifications aux dispositifs juridiques de base s'imposent* », est-il indiqué. L'Etat lance le défi d'augmenter les recettes liées aux exportations et aux exploitations aurifères. Il entend également formaliser le secteur et éradiquer les trafics. La filière est encore minée par les exploitations informelles et les exportations illicites mais des progrès ont été constatés depuis les formalisations menées par le pouvoir précédent. La quantité d'or destinée à l'exportation a connu une hausse ces deux dernières années : près de 500 kg ont été déclarés à l'exportation en 2016 et 3 051 kg en 2018. Presque la totalité du volume exporté (97 %) part vers Dubai. L'Agence nationale de l'or (Anor) a recensé 500.000 orpailleurs répartis dans toutes les régions de l'île.

27/03 - Affaire Kraoma - Le partenariat avec les Russes est finalement confirmé. Après des mois de tergiversations, suite au refus des salariés de céder la société malgache à des étrangers, et aux hésitations du nouveau pouvoir à poursuivre dans la voie tracée par le président sortant, Kraoma Mining, la co-entreprise entre Kraomita Malagasy S.A et Ferrum Mining est née officiellement. Cette dernière détient 70 % du capital de Kraoma Mining. Le directeur général de Kraoma S.A, Nirina Rakotomanantsoa, a annoncé que l'intérêt supérieur économique de la nation est en jeu dans la conclusion de ce partenariat, alors que la production a cessé depuis plusieurs mois et que la société fait face à des dettes inexplicables depuis des années. Le contrat de partenariat prévu en septembre 2018 a été revu au bénéfice de la partie malgache. 16 millions de dollars de bénéfices annuels sont attendus de cet accord, a rassuré Nirina Rakotomanantsoa. Les arriérés de salaires devraient pouvoir être versés, affirme-t-il. La tension reste vive avec le personnel qui n'est pas convaincu du bien-fondé du partenariat et attend encore les retombées sociales promises. Le site minier de Brieville n'est toujours pas fonctionnel, et ce, depuis décembre.

01/03 - Le nouveau pouvoir a pris la décision de suspendre les appels d'offre pour l'exploration des blocs pétroliers. « *Le cycle de licences à Madagascar pour 2018/2019 impliquant 44 blocs dans le bassin de Morondava est suspendu jusqu'à nouvel ordre* », a déclaré l'Omnis dans un communiqué. Cette campagne pour l'ouverture de nouvelles licences d'exploration a été lancée en novembre 2018 lors de l'Africa Oil Week à Cape Town en Afrique du Sud. La période d'ouverture d'appel d'offres devait courir jusqu'au 30 mai. Pour cette opération, l'Omnis bénéficiait de l'appui de deux sociétés, la société norvégienne TGS et la société BGP, filiale de China National Petroleum Corporation.

05/03 - Contestation du projet d'exploitation d'ilménite « Base Toliara » : « Ce projet minier constitue une des priorités du pouvoir », a lancé le ministre des mines et des ressources stratégiques, Fidiniavo Ravokatra, lors de sa rencontre avec des représentants des communautés locales ainsi que des pêcheurs conduits par l'association Mazoto.

La compagnie minière conteste les informations sur le projet délivrées par le CRAAD-OI. La superficie sur laquelle la compagnie va mener son exploitation est de 2 500 ha et non de 407 km². Le processus foncier en cours serait conforme aux règlements qui prévoit la mise en place d'un comité de rémunération dans lequel siègent toutes les parties prenantes. Les propriétaires concernés seront pleinement indemnisés, affirme la société. Le projet indique qu'il contribue déjà à la replantation de la forêt des « Mikea », en collaboration avec le ministère de l'environnement et il laisse intacte l'aire protégée. Quant à la jetée en construction, elle serait conçue pour ne pas perturber l'activité des pêcheurs.

12/03 - Des notables et des maires des cinq communes d'intervention de « Base Toliara » rencontrent le ministre des mines pour prendre la défense du 3e plus grand projet minier malgache. « *Ce projet constitue ainsi une grande opportunité nous permettant de sortir de la pauvreté. Ce qui permettra entre temps de lutter contre les actes de banditisme dans notre région* », a témoigné l'un des membres de la délégation. Selon ses dires, toutes les décisions de la compagnie minière pouvant impacter les populations font l'objet au préalable de concertation. Des compensations sont décidées en cas de nécessité et la société met en place de nombreux projets sociaux au profit des communautés locales, notamment la construction d'infrastructures. Les tombeaux se trouvant sur le site d'intervention pourront être transférés à condition que l'on respecte les us et coutumes des communautés.

13/03 - L'ilménite au centre des législatives à Toliara. Le président de l'association Mazoto, Théo Rakotovao, artiste et militant écologiste, virulent opposant au projet, a déposé sa candidature pour le district de Toliara II. Le candidat escompte la visite prochaine du ministre des mines et des ressources stratégiques Fidiniavo Ravokatra pour constater de visu la réalité du terrain. Ce dernier a affirmé qu'aucune décision n'a encore été prise quant à la poursuite du projet. Il rendra compte de sa visite au chef de l'Etat. Le conseil de gouvernement a pris la décision de suspendre les activités de la plateforme géotechnique marine de la société Base Toliara. « *Cette mesure ne signifie en aucun cas une prise de position de l'État mais a été prise par souci d'apaisement* » a précisé le ministre.

20/03 - Le CRAAD-OI et le Collectif Tany apportent leur soutien aux organisations de la société civile qui s'opposent au projet minier « Base Toliara » et demandent au pouvoir de l'arrêter définitivement¹⁰. Les ONG soulignent que le projet aura des impacts négatifs sur la santé, l'environnement et sur les moyens de subsistance des populations. Elles rappellent que le ministre des mines a déclaré que l'Etat central « *priorisera l'intérêt de la population* » et plaident en faveur d'un développement économique durable, respectueux des activités et cultures des communautés locales. La superficie de la concession de Ranobe, concerné par le permis d'exploitation actuel, est de 2 500 ha mais la société a obtenu depuis plusieurs années trois autres concessions qui sont en phase d'exploration, notamment à Ankililoaka (8 786 ha), Basibasy (8 130 ha) et Morombe (20 637 ha). Ces trois concessions touchent plusieurs sites environnementaux sensibles et protégés, y compris la forêt des Mikea où vit un groupe autochtone.

Selon l'étude de préféabilité, le projet pourrait produire environ 37,1 millions de tonnes de concentré de minéraux lourds sur 33 ans. La première étape, d'un coût de 439 millions de dollars, devrait permettre d'exploiter 13 millions de tonnes de minerai par an. Cette capacité pourrait être portée à 19 millions de tonnes lors de la 2e phase, avec un investissement supplémentaire de 67 millions. Le projet devrait produire en moyenne 806 000 tonnes/an d'ilménite, 54 000 tonnes de zircon et 8 000 tonnes de rutile, précise l'agence *Ecofin*. Il est considéré comme l'une des meilleures opportunités de développement de sables minéraux au monde. Selon les conclusions du bureau d'étude Ey, le projet devrait créer plus de 3.800 emplois et contribuerait à hauteur de 226 millions de dollars par an au PIB de Madagascar. Il devrait rapporter plus de 900 millions de dollars à l'Etat malgache, à titre d'impôts directs et de redevances.

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <https://p9.storage.canalblog.com/91/92/448497/123111679.pdf>

Voir aussi le communiqué CRAAD-OI - Collectif Tany - Questions brûlantes sur l'étude de préféabilité du projet Base Toliara : <https://p1.storage.canalblog.com/21/53/448497/123192340.pdf>

11/03 - 675 sacs de quartz pesant 30 tonnes provenant d'Ambatofinandrahana ont été interceptés par les forces de l'ordre et la police des mines à bord de deux camions à Ivato Centre. Le ministre des mines, Fidiniavo Ravokatra, s'est rendu dans les locaux de la police des mines pour constater la saisie, d'un montant estimé à 5 milliards Ar. Le minerais sera mis en vente pour renforcer la lutte contre les trafics, a-t-il affirmé. « *Ces cristaux de quartz ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Des exploitants illicites font main basse sur les ressources minières de la zone qui en regorgent et les Chinois sont les principaux demandeurs. Des exploitants malgaches utilisent tous les moyens pour faire parvenir ces pierres à Antananarivo, avec ou sans autorisation légale* », témoigne un habitant. « *Marbre, ardoise, aragonite, lazulite et autres pierres précieuses sont mal gérées par l'administration* », déplore cette même source. 27 tonnes de malachite provenant de cette même commune ont été interceptées il y a un mois.

07/03 - Les droits de l'homme face au secteur extractif : une table-ronde organisée par l'ambassade britannique et l'ONG « Search for common ground », spécialisée dans la prévention des conflits, en collaboration avec la Chambre des mines et la société civile. La table ronde se propose de rassembler avis et points de vue dans le but d'inciter les entreprises du secteur à prendre en considération les droits des communautés locales. Le dialogue communautaire est la méthode déployée par l'ONG dans huit régions.

15/03 - Région Sud-Ouest - Six bateaux chinois pêchent illégalement. Les licences d'exploitation de la société Mapro Sud, accordées en 2016, ont expiré au mois de décembre. Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche indique avoir sommé en vain les bateaux de cesser toute activité le 19 février. « *Une lourde sanction est réservée à cette société d'exploitation chinoise* », a fait savoir le directeur général de la pêche et de l'aquaculture mais la société civile juge que les pouvoirs publics n'ont pas fait preuve de suffisamment de fermeté. L'Institut halieutique et des sciences marines (IHSM) de Toliara rappelle que les pêcheurs se plaignent depuis 2 ans des pratiques de cette société, qui utilise un matériel inadéquat et ne respecte pas les limites de zone attribuées. Le respect du cahier des charges est difficilement vérifiable vu que les bateaux ne rentrent pas à quai pour un enregistrement ou une vérification des espèces capturées. « *Le transbordement en mer peut être source de trafic de drogues, d'armes, d'autres produits de mer interdits de pêche, d'immigration clandestine. Notre système de contrôle est si faible qu'il est également difficile de tout vérifier* », ajoute une autre source. Le contenu du cahier des charges n'a pas été rendu public. Selon *L'Express*, un ancien ministre aurait accordé le renouvellement des licences de ces six bateaux pour la pêche aux crabes dans la région Sofia, au grand dam des petits pêcheurs.

Les 6 bateaux de pêches amarrés dans le port de Toliara ont cessé leurs activités, selon le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Un dispositif de surveillance a été mis en place. Ils disposent d'un délai d'un mois pour se conformer au protocole d'accord signé en 2017. Le Centre de surveillance de la pêche a procédé à la saisie d'équipements de pêche.

16/03 - Une conférence internationale sur la sécurisation des côtes, des territoires maritimes et la protection des ressources sous-marines se tiendra à Madagascar cette année, annonce le chef de l'Etat. Y prendront part le Kenya, Maurice, les Seychelles, la Tanzanie et le Mozambique. L'objectif serait de trouver un accord sur une mutualisation des forces pour lutter contre les pêches illégales dans la région et la piraterie maritime. « *De nombreux navires asiatiques exploitent illégalement nos ressources sous-marines sans que nous puissions faire quoi que ce soit. C'est la raison pour laquelle j'ai pris l'initiative de demander à ce qu'on unisse nos forces pour sécuriser nos mers* », a affirmé Andry Rajoelina au retour du « *One planet summit* » et de sa rencontre avec le chef de l'Etat du Kenya. On ignore quel rôle la France pourrait être amenée à jouer dans ce dispositif.

04/03 - Le conseil des ministres décide des expropriations pour cause d'utilité publique pour la réalisation de quatre projets d'aménagement urbains annoncés dans le projet présidentiel IEM à Antsirana, Fianarantsoa, Toliara et dans la région Analamanga. Ces projets entrent dans le cadre du « *Programme d'appui et de développement des villes d'équilibre* » (PADEVE). Le Collectif Tany demande aux responsables d'informer immédiatement et pleinement les milliers d'habitants impactés, de dévoiler à tous les citoyens quelles infrastructures et travaux l'Etat projette de construire dans chacune de ces villes [le projet PADEVE ne concerne d'ailleurs pas la région Analamanga] ; il demande en outre au gouvernement de clarifier les modalités concrètes des expropriations, de préciser le mode de calcul des indemnités et les lieux où l'Etat envisage de reloger les familles expropriées, de faire preuve d'une totale transparence sur les moyens envisagés pour le financement et la construction de ces infrastructures et sur les bénéficiaires de ces travaux.¹¹

05/03 - Hajo Andrianainarivelo, ministre de l'aménagement du territoire, a affirmé l'existence d'un réseau spécialisé dans la vente et l'achat illicites de terrains communaux dans la capitale. Sont pointés

¹¹ Cf. Blog Justmad - <https://p9.storage.canalblog.com/97/04/448497/122951948.pdf>

du doigt des employés de la commune d'Antananarivo, des fonctionnaires des domaines et du tribunal. « *Vous saurez bientôt les vrais coupables de ces ventes des terrains communaux de ces dernières années. (...) Je déclare solennellement que le jardin d'Antaninarenina restera dans le domaine public comme il l'est depuis toujours* », a promis le ministre.

11/03 - Dix personnes convoquées au parquet pour vente illicite de terrains appartenant à la commune d'Antananarivo. Le ministère de l'aménagement du territoire attend de la justice que les travaux qui se poursuivent malgré les mises en demeure soient interrompus et qu'elle annule les contrats conclus. Ces dix personnes ont déjà été convoquées mais certains d'entre elles, notamment Lalaina Berthnès, ancien président du conseil municipal, n'ont pas répondu à l'appel.

Le parquet a placé sous mandat de dépôt le conservateur des domaines qui a traité la mutation des terrains ainsi que l'ancien rapporteur général du conseil municipal. Les personnes convoquées qui ne se sont pas présentées font l'objet d'un mandat d'arrêt. Parmi celles-ci, Lalaina Berthnès.

28/03 - Vente de terrains domaniaux dans la capitale - Un ancien directeur et deux employés des services fonciers placés sous mandat de dépôt à la maison centrale d'Antanimora. L'ancien directeur est candidat à l'élection législative dans le district de Fandriana. Considérant que les commanditaires ne sont pas inquiétés, les syndicalistes des domaines ont donné un ultimatum de 72 heures aux autorités pour obtenir leur libération. A défaut, ils menacent de faire un déballage sur les ventes de terrains domaniaux effectués par les régimes successifs. Julien Reboza, ancien vice-premier ministre sous la Transition, est particulièrement pointé du doigt dans notamment l'affaire de la vente de la villa Elisabeth à Ivandry et du jardin d'Antaninarenina. Ce dernier a déjà comparu devant les juges du Pôle anti-corruption mais étant donné son statut d'ancien membre du gouvernement, son dossier a été transféré à la HCJ qui, en l'absence de l'Assemblée nationale, ne peut encore statuer. « *La vente des terrains domaniaux a toujours été un sujet très sensible et a été souvent dénoncé par la société civile depuis de nombreuses années à Madagascar* », note Tribune.

11/03 - Pour le CRAAD-OI et le Collectif Tany¹², la visite officielle d'Andry Rajoelina à Maurice ramène à la mémoire l'existence de projets d'investissements en instance entre Maurice et Madagascar. Le plus inquiétant d'entre eux est notamment le projet de création d'une Zone Economique Spéciale (ZES) de 440 ha dans le Parc d'Ehoala près de Tolagnaro, pour laquelle un mémorandum d'entente a été signé en novembre 2016 entre les gouvernements de Maurice et de Madagascar. Le CRAAD-OI et le Collectif Tany rappellent la nécessité d'une concertation des responsables de l'Etat avec les citoyens avant toute prise de décision importante sur les terres malgaches. Pour les ONG, « *les ZES priveront les Malgaches de l'accès à des milliers d'hectares de terres pour une période de longue durée, sinon indéterminée.* » Ainsi, elles exhortent le président de la République à ne pas légiférer par voie d'ordonnance sur les ZES comme certains semblent le suggérer, ni promulguer la loi du 28 novembre 2017 votée sous le régime précédent. Selon un expert international, l'une des raisons principales du choix de certains dirigeants de transférer la gestion d'une partie du territoire à d'autres entités, souvent étrangères, comme dans le cas des ZES, est leur incapacité à trouver des solutions adéquates aux problèmes rencontrés, notamment les problèmes d'insécurité.

01/03 - Reforestation obligatoire - Andry Rajoelina annonce que la politique de reforestation de l'Etat a pour objectif de reboiser chaque année 40 000 ha. Madagascar importera des jeunes plants afin de satisfaire les besoins. Des drones seront utilisés pour les endroits les plus reculés. Six millions d'individus devraient être impliqués dans ces opérations, notamment tous les fonctionnaires, élèves et étudiants. Le ministère de l'environnement sera doté d'un budget de 2,5 milliards Ar pour la restauration forestière et la lutte contre les feux de brousse.

16/03 - Le chef de l'Etat mise sur l'éthanol pour combattre la déforestation. La majorité des Malgaches cuisent encore leur repas avec du bois de chauffe ou du charbon de bois. « *Nous allons promouvoir l'utilisation des réchauds à éthanol dans les ménages. Notre objectif c'est de fournir environ 200 000 réchauds chaque année. Si l'on fait le calcul, chaque famille est en train de détruire un hectare de forêt chaque année. Donc, si on arrive à distribuer un million de réchaud pendant ces cinq prochaines années, cela veut dire que nous allons protéger un million d'hectare de forêt chaque année à Madagascar* », a indiqué Andry Rajoelina, dont l'épouse est associée à cette campagne au travers de son association Fitia. La construction d'une usine d'éthanol à partir de la canne à sucre a été inauguré par ses soins à Ambilobe.

06/03 - Vohibola, la dernière forêt primaire littorale de la côte Est située entre Tolagnaro et Mananara Avaratra, fait l'objet de pillages récurrents qui ont pris une ampleur telle qu'elle est condamnée à disparaître à brève échéance, selon *Madagate*. Cette forêt protégée, sanctuaire exceptionnel, serait envahie par des trafiquants de bois précieux, des charbonniers et des braconniers, avec la complicité d'autorités locales. Lors de son périple « *Madatrek* », de 2014 à 2018, la renommée famille Poussin avait engagé un programme de

¹² Cf. Blog Justmad - <https://p4.storage.canalblog.com/44/13/448497/123019222.pdf>

protection et de classement de cette forêt. Ce programme avait été placé sous le patronage de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina qui, pourtant, et à plusieurs reprises lors de ses campagnes électorales, avait promis de laisser les « *fokonolona* » « *se servir* » dans la forêt, affirme le site¹³. Une pétition en ligne est lancée pour sauver la forêt de Vohibola¹⁴.

23/03 - La jeune malgache Rondrotiana Barimalala va figurer parmi les huit auteurs du prochain rapport du GIEC sur le changement climatique annoncé pour 2021. En juin 2018, elle avait représenté Madagascar à la réunion inaugurale des auteurs. Rondrotiana Barimalala est actuellement boursière à l'université de Cape Town. Ses travaux portent sur le rôle de l'océan Indien sur le changement climatique en Afrique centrale et australe.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

05/03 - La Banque mondiale octroie 150 millions de dollars pour améliorer l'accès à l'électricité par le biais de l'Association internationale de développement (IDA). Cette enveloppe sera consacrée à l'amélioration de l'accès des ménages, entreprises et centres de santé aux services d'électricité. Cela, à travers le projet de développement à moindre coût de l'accès aux services électriques (LEAD). Objectif : doubler l'accès à l'électricité dans le pays d'ici 2023 en faisant bénéficier d'un raccordement 1,7 million d'individus, 10 000 entreprises et 750 centres de santé.

Un deuxième financement de la Banque, d'un montant de 90 millions de dollars, consiste en un don additionnel au projet de filets sociaux de sécurité (FSS). Objectif : aider le gouvernement à améliorer l'accès des ménages les plus vulnérables aux services de protection sociale et renforcer les bases du système national de protection sociale. Les bénéficiaires sont estimés à 750 000 personnes issues des ménages extrêmement pauvres.

Le troisième financement de la Banque est un don de 52 millions de dollars, toujours de l'IDA, destiné à renforcer l'appui à la certification foncière et à la production de statistiques agricoles. 2 millions de certificats fonciers supplémentaires seront distribués d'ici juin 2022 et 309 guichets fonciers communaux seront aidés, ce qui portera à 500 le nombre total des guichets fonciers soutenus par le projet.

Ces financements font partie du « *cadre de partenariat pays* » (CPP) avec le gouvernement, présenté en juillet 2017 et portant sur la période 2017 à 2021.

24/03 - FEC : décaissement immédiat de 43,8 millions de dollars pour Madagascar. Le conseil d'administration du FMI a achevé la 4e Revue du programme appuyée par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) suite aux deux missions effectuées par le FMI en septembre 2018 et février. Madagascar bénéficiera d'un décaissement immédiat de 43,8 millions de dollars, portant le total décaissé à 263,8 millions. Outre le renforcement des réserves en devises du pays, ce décaissement servira de catalyseur aux soutiens financiers des bailleurs de fonds. Cet accord confirme les progrès réalisés par Madagascar dans la mise en œuvre du programme de réformes qui lui a été fixé, portant notamment sur la réduction progressive des subventions à la Jirama, l'engagement de ne plus accorder de subventions au secteur pétrolier, de renforcer la gouvernance et d'intensifier la lutte contre la corruption.

05/03 - La BAD apportera son appui au gouvernement pour la renégociation des contrats de fourniture d'électricité de la Jirama et la stratégie de redressement de la société d'Etat, notamment en matière d'ingénierie financière. La Banque va en outre assurer le financement du projet de construction de la centrale solaire et hydroélectrique de Sahofika qui doit être opérationnelle en 2023. Ce projet permettra de réduire de 25 % le coût de l'électricité de la Jirama. Le déplacement et relogement de la population habitant les zones d'installation de la centrale font partie du projet.

La BAD allouera en outre 20 millions de dollars au programme « Fihariana » d'entrepreneuriat pour les jeunes malgaches, plus spécialement destiné aux projets relatifs à l'agriculture et à l'élevage. **Le projet Bas Mangoky**, démarré avec le régime précédent, se poursuivra : après avoir injecté 250 millions de dollars pour la réalisation d'un barrage, la BAD débloquera 65 millions pour la construction d'un pont. La Banque a également alloué 1,5 million de dollars dans le cadre de l'« *économie bleue* » et a insisté sur la nécessité de

¹³ <http://www.madagate.org/madagascar-informations-politiques/a-la-une/7102-madagascar-la-foret-de-vohibola-mourra-sans-une-action-gouvernementale-immediate.html>

<http://www.rfi.fr/afrique/20190307-madagascar-foret-primaire-vohibola-danger>

¹⁴ https://secure.avaaz.org/fr/community_petitions/Le_gouvernement_malgache_IL_FAUT_SAUVER_LA_FORET_DE_VOHI-BOLA_A_MADAGASCAR/?pAhOdbb&fbogname=poussin&utm_source=sharetools&utm_medium=facebook&utm_campaign=petition-698184-IL_FAUT_SAUVER_LA_FORET_DE_VOHIBOLA_A_MADAGASCAR&utm_term=AhOdbb%2Bfr&fbclid=IwAR2BRx2wSfsu7rd-0XVV3L4LPendYo1dT4WU23uOSNknekZYERUAP07n86E

développer le tourisme, notamment le tourisme vert, à travers la bonne gestion des aires protégées. L'équipement en kits solaires des foyers malgaches a également été discuté. Les partenariats public-privé seront encouragés.

05/03 - Le chef de délégation de l'UE annonce que l'Europe soutiendra Madagascar dans plusieurs domaines, entre autres, l'énergie, l'agriculture et la réhabilitation des RN 12, 13 et 6. L'UE insiste aussi sur la nécessité de reprendre les « *dialogues politiques* » semestriels, conformément à l'Accord de Cotonou.

01/03 - Andry Rajoelina va recevoir une aide de 15 millions de dollars de la part du gouvernement chinois, à la suite de la signature par son prédécesseur, de l'Accord de coopération économique et technique durant le Forum sur la coopération sino-africaine, en septembre 2018 ; annonce *La Lettre de l'océan Indien*. Neuf projets sont en cours de discussion pour de nouveaux financements, parmi lesquels figurent la construction d'un bâtiment pour le ministère des affaires étrangères, l'extension du CHU d'Anosiala et la construction d'un centre de médecine traditionnelle chinoise. Cinq projets d'envergure (d'un coût total de 734 millions de dollars) financés par des prêts à taux bas, sont également en cours de discussion, comme celui de la centrale hydroélectrique de Ranomafana, d'une valeur de 270 millions de dollars. De 1972 à 2018, les aides chinoises se seraient élevées à 557 millions de dollars principalement sous forme de dons directs pour des projets d'infrastructures.

05/03 - Le gouvernement japonais débloque un budget de 2,6 millions de dollars au profit du Système des Nations unies et notamment du PAM, du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), et de l'Unicef, afin de faire face à la situation humanitaire alarmante dans le Grand Sud. Depuis octobre 2018, 890 000 personnes ont été classées en phases d'urgence et de crise, selon le Cadre intégré de classification de l'insécurité alimentaire (IPC). Entre 2016 et 2018, le Japon a fourni une aide de 9 millions de dollars pour le Grand Sud, à travers huit organisations du Système des Nations unies.

01/03 - La Turquie va apporter son soutien à la gendarmerie nationale par le biais de formations. A la demande du secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie, le général Richard Ravalomanana, les stages porteront sur le maintien de l'ordre.

15/03 - Le ministère des affaires étrangères, via la direction de la diaspora et avec l'appui de l'OIM, va lancer le projet « Jeunes volontaires de la diaspora ». Le projet s'inscrit dans une démarche qui vise à favoriser le retour aux sources et le raffermissement des liens entre les jeunes de la diaspora par des actions de développement au niveau local. Il a pour objectifs de valoriser le volontariat en tant que ressource-clé potentielle pour le développement et d'impliquer les jeunes de la diaspora dans des projets communautaires.

► Economie

15/03 - Centre d'appels : Téléperformance annonce un recrutement massif pour 2019. Grâce à l'arrivée de la fibre optique en 2014, le créneau des centres d'appels francophones est en plein essor et Madagascar est en train de damer le pion aux deux principaux pays d'hébergement de ce type de services en Afrique francophone : le Maroc et Maurice. La multinationale, leader mondial du service client multicanal, installée à Madagascar depuis 2016, est présente dans près de 65 pays, gère 340 centres et compte 217 000 collaborateurs. 5 000 Malgaches travaillent déjà dans ces centres de services externalisés (plateformes d'appels, gestion de sites Internet, programmation et conception assistée par ordinateur, etc.). Leur effectif pourrait atteindre 50 000 d'ici à quelques années. Le groupe de télécoms français SFR est le premier à avoir délocalisé à Madagascar en 2015 une partie de son centre d'appels.

16/03 - Dans un nouveau rapport de la Banque mondiale, relaté par le magazine *Howmuch.net*, Madagascar s'avère être le pays le plus pauvre du monde, révèle une dépêche *Orange.mg*. Le pays se situe au dernier rang par rapport au taux de pauvreté de 1,90 dollar par jour. 77,6 % des Malgaches vivent en dessous de ce revenu. La RDC vient juste après Madagascar avec 77,1 %. Viennent ensuite le Malawi 71,4 %, la Guinée Bissau 67,1 %, la RCA 66,3 %, le Mozambique 62,9 %, l'Ouzbékistan 62,1 %, le Lesotho 59,6 %, la Zambie 57,5 % et le Rwanda 56 %.

► Social

02/03 - Manifestations des étudiants de l'École supérieure polytechnique de Vontovorona - Le président de l'association, Donald Randriamampivana, placé sous mandat de dépôt. Ses trois camarades qui ont été arrêtés ont bénéficié d'une liberté provisoire. Il est présumé d'avoir été l'instigateur des actes de vandalisme, d'attroupements sans autorisation, d'entraves à la liberté de circuler et de travailler, de violences

et injures envers les forces de l'ordre. Il a été arrêté alors qu'il se rendait à la gendarmerie, pour « *tenter une négociation avec les forces de l'ordre pour la libération de ses trois camarades* ».

Les étudiants de Vontovorona revendiquent la réhabilitation des zones pédagogiques, des cités, des latrines et des douches, qualifiées d'insalubres. Ils se plaignent de la surpopulation du campus. 3 000 étudiants vivent sur un campus dont la capacité d'accueil est de 1 000. Ils protestent contre la hausse des loyers, l'insuffisance de leur bourse d'études et la mauvaise qualité des connexions Internet.

05/03 - Les quatre étudiants de l'Ecole supérieure polytechnique de Vontovorona ont été condamnés à 15 jours de prison avec sursis. Ils ont interdiction de manifester sur la voie publique durant 5 ans. Insatisfaits de ce verdict, leurs avocats prévoient d'interjeter appel. Les forces de l'ordre ont été massivement déployées aux alentours du tribunal afin de prévenir d'éventuels débordements. Les étudiants de Vontovorona ont reçu le soutien de leurs camarades de l'université d'Ankatso.

13/03 - Les étudiants de Vontovorona de nouveau en grève. Ils ont érigé des barrages dans la rue. L'ultimatum de 72 h adressé aux responsables ministériels n'a pas été suivi d'effet.

07/03 - Etudiants et enseignants-chercheurs ont tenu des rassemblements dans l'enceinte de l'université à Ankatso. Les étudiants réclament l'augmentation de leur bourse d'études, le paiement des arriérés et le respect de la franchise universitaire. Des revendications inchangées depuis de longues années. S'ajoutent à cela des revendications portant sur l'insécurité qui règne désormais sur le campus, les difficultés de mise en place du système LMD, l'inadaptation des infrastructures et l'insuffisance des accès à l'Internet.

14/03 - Les enseignants-chercheurs et chercheurs-enseignants ont décidé de suspendre leurs activités à l'université d'Antananarivo. Leur syndicat, le SECES, réclame l'adoption d'une dérogation spéciale pour les enseignants retraités en maintien de service, la reprise des reclassements et des avancements suspendus depuis 2017 et le paiement des arriérés des heures complémentaires. Le Seces nationale a emboîté le pas à celui d'Antananarivo.

18/03 - Etudiants boursiers d'Etat en Chine : les universités chinoises refusent de délivrer les diplômes des étudiants malgaches à cause des dettes impayés par l'Etat. Des étudiants sont menacés d'expulsion et ne peuvent soutenir leur thèse. L'association des parents des étudiants boursiers d'Etat à l'extérieur interpelle Andry Rajoelina. L'affaire remonte aux années 2012 et 2013. Depuis cette période, le règlement des arriérés se fait au compte-goutte.

07/03 - L'intersyndicale de la Jirama entame une grève générale pour exiger la réintégration, conformément à la décision de justice, de quatre délégués syndicaux licenciés pour « *divergences de points de vue avec la direction générale* ». Les syndicalistes réclament en outre la démission du DG pour non-respect du code du travail et de la convention collective. Il lui est aussi reproché de ne pas avoir révisé les contrats avec les fournisseurs. Des coupures d'eau et d'électricité pourraient être décidées. La direction de la communication de la société a fait savoir que l'inexistence d'un intérêt collectif a pour conséquence de rendre illicite la grève annoncée. Des mesures seront prises à l'encontre des meneurs, menace-t-elle. Le directeur général a appelé à une rencontre avec les manifestants et l'inspection du travail annonce qu'elle organise une séance de médiation entre les manifestants et le mis en cause.

13/03 - De 2016 à 2018, 359 agents de la Jirama incluant de hauts responsables comme de simples employés ont été sanctionnés pour divers motifs : usurpation de titre et de fonction, branchement illicite et trafic de compteurs, complicité de vols de courant, violation des procédures et négligence dans l'exercice d'une fonction, réduction volontaire du rendement de la société, corruption, grève illicite, « *perturbation du climat socio-professionnel* », retards injustifiés, absences non motivées et répétitives... En 2018, 40 agents ont été licenciés. Les nouveaux dirigeants annoncent que dans le cadre du redressement de la société ils se montreront intransigeants.

26/03 - Projet de réglementation des revendications syndicales dans la fonction publique. « *L'Etat va durcir sa position* » à l'encontre des leaders tentés par une instrumentalisation politique des revendications sociales. Les usagers de services publics s'en félicitent, annonce *Newsmada*.

08/03 - Deux journées supplémentaires s'ajoutent aux journées chômées et payées pour 2019. Il s'agit des fêtes musulmanes de l'id Al-Fitr, le 4 juin, et de l'id Adha, le 11 août. La décision a été prise par le gouvernement dans un souci d'inclusivité. « *La décision du gouvernement de faire des deux principales fêtes musulmanes des journées chômées et payées pour tous sans exception est tout simplement dictée par le souci de ne pas faire de la discrimination. Autant les fêtes chrétiennes sont chômées et payées pour tous indépendamment de leurs religions, autant celles musulmanes doivent l'être pour tous aussi* » a expliqué le ministre de la communication et de la culture. Ces deux fêtes étaient inscrites dans la liste des jours fériés de

l'administration Rajaonarimampianina, mais ces journées chômées et payées concernaient uniquement la communauté musulmane. La décision a été contestée par des milieux chrétiens qui considèrent que la minorité musulmane ne mérite pas de tels égards. Des employeurs protestent contre la multiplication des jours fériés.

18/03 - Protection sociale : un financement de 443 millions de dollars à mobiliser. Suite à son adoption en 2014, le gouvernement compte mettre en œuvre, à partir de cette année, la Stratégie nationale de la protection sociale (SNPS) qui devrait permettre à 15 % des ménages dans une situation d'extrême pauvreté d'avoir accès au système de protection sociale non contributif d'ici 2023. Faute de moyens, l'Etat ne participe aujourd'hui qu'à hauteur de 5 % au budget consacré à la protection sociale. La grande partie des financements provient encore des bailleurs de fonds. La SNPS nécessite la mobilisation d'un financement de 443 millions de dollars. Seuls 90 millions de dollars sont disponibles actuellement. Il s'agit d'un don accordé par la Banque mondiale le 1er mars.

30/03 - La pauvreté sévit et s'aggrave dans l'Ouest, selon le Réseau des observatoires ruraux. Les enquêtes menées sur 500 ménages entre 2015 et 2017 font ressortir que neuf individus sur dix peuvent être considérés comme pauvres selon les critères de l'INSTAT dans le Menabe nord-est, à Ambatofinandrahana, Maintirano, Manja ou encore à Morombe. Le revenu annuel médian par tête est de 338 000 Ar, soit 28 000 Ar par mois [7 euros] à Manja, par exemple. Le taux de scolarisation ne dépasse pas les 30 %. Des chefs de ménage n'arrivent pas à assurer à leurs enfants plus de deux années d'études. Des ménages ne possèdent même pas un poste radio. La couverture alimentaire en riz est de six mois pour Manja, alors qu'elle est de neuf mois sur la côte Est. Le déficit pluviométrique a touché 93 % des cultures de maïs, 90 % de manioc, 84 % de patate douce. Les chenilles légionnaires d'autonome ont fortement impacté les cultures. 90 % des paysans utilisent encore des techniques de culture traditionnelles. Le mauvais état des infrastructures routières rend beaucoup de localités enclavées. L'insécurité et la recrudescence des vols de zébus aggravent la situation de pauvreté. Le pourcentage des ménages victimes de vols de zébus est passé de 7 % à 19 % en 2017.

Taux de change au 29/03/19 : 1 euro = 4 025 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, APOI, Moov, Regula (La Chronique juridique à Madagascar), 2424.mg, réseau Malina